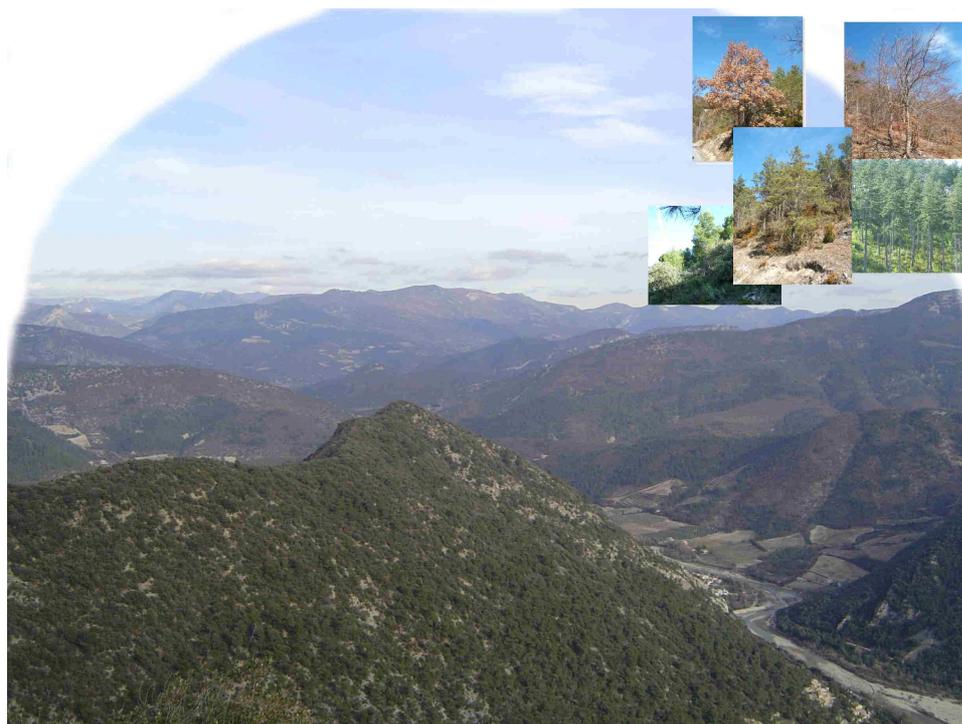

Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales

Syndicat Mixte des Baronnies Provençales

Le Village, 26510 SAHUNE

Contact : G. Pariset - gpariset@baronnies-provencales.fr

DIAGNOSTIC ET ENJEUX



Sommaire

I.	DIAGNOSTIC TECHNIQUE DU TERRITOIRE FORESTIER.....	5
I.1.	PRESENTATION GENERALE DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE	5
■	I.1.a. Localisation géographique - un territoire vaste et isolé	5
■	I.1.b. La population – une dynamique contrastée	6
■	I.1.c. Les entités territoriales - des bassins de vie tournés vers des pôles d'attractivité internes	6
■	I.1.d. Un relief de moyenne montagne.....	7
■	I.1.e. Un climat contrasté.....	8
■	I.1.f. L'organisation administrative	8
■	I.1.g. Les zones d'interventions - un territoire largement couvert par les zones d'interventions politiques.....	9
■	I.1.h. Les territoires de coopération - un maillage à plusieurs échelles	12
■	I.1.i. Synthèse de l'organisation du territoire	13
I.2.	LE MILIEU FORESTIER DES BARONNIES PROVENÇALES	14
■	I.2.a. La forêt dans le territoire.....	14
■	I.2.b. Les caractéristiques de la forêt.....	16
■	I.2.c. La propriété forestière	20
■	I.2.d. Le capital forestier.....	22
■	I.2.e. Les prévisions d'évolutions liées au changement climatique	23
■	I.2.f. La gestion et la certification forestière	23
■	I.2.g. La desserte forestière	25
I.3.	LA FILIERE BOIS	26
■	I.3.a. L'exploitation du bois	26
■	I.3.b. La première transformation - les scieries	30
■	I.3.c. La deuxième transformation – les métiers du bâtiment et de la construction bois.....	32
■	I.3.d. Les débouchés : des produits peu transformés et/ou de faible valeur ajoutée	33
■	I.3.e. La filière bois énergie	34
I.4.	FORET ET AGRICULTURE	38
■	I.4.a. Le sylvo-pastoralisme	38
■	I.4.b. La trufficulture.....	41
I.5.	FORET ET BIODIVERSITE.....	42
■	I.5.a. La biodiversité en forêt.....	42
■	I.5.b. Les inventaires écologiques	44
■	I.5.c. Les périmètres de protections règlementaires.....	45
■	I.5.d. Les évolutions biologiques du territoire	47
■	I.5.e. Les initiatives en faveur de l'environnement.....	48
■	I.5.f. Conclusion concernant les enjeux écologiques.....	48
I.6.	FORET ET GESTION DE L'EAU	49
I.7.	FORET ET GESTION DES RISQUES	50
■	I.7.a. Les risque d'incendies.....	50
■	I.7.b. Les risques de glissements de terrains et d'inondations	51
I.8.	FORET ET ACTIVITES TRADITIONNELLES	52
■	I.8.a. Les activités cynégétiques	52
■	I.8.b. Le ramassage de champignons sylvestres.....	53
I.9.	FORET ET TOURISME	53
■	I.9.a. Les itinéraires de randonnée.....	53
■	I.9.b. Les équipements touristiques en forêt.....	54
I.10.	FORET ET SOCIETE - VECU CONSCIENT ET INCONSCIENT.....	55
II.	LE RESSENTI ET LES ATTENTES DES ACTEURS DU TERRITOIRE	56
II.1.	UNE DEMARCHE CITOYENNE POUR UN PROJET PARTAGE	56
■	II.1.a. Entretiens exploratoires.....	56
■	II.1.b. Questionnaire d'enquête.....	56
■	II.1.c. Audits individuels.....	57
■	II.1.d. Séminaire et groupes de travail.....	57



■ II.1.e. Comités techniques et comités de pilotage.....	58
■ II.1.f. Synthèse de la participation des acteurs du territoire.....	58
II.2. LE RESENTI ET LES ATTENTES DES ACTEURS DU TERRITOIRE	59
III. ENJEUX FORESTIERS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE FORESTIERE.....	63
III.1. PRINCIPES GENERAUX :.....	63
III.1. ENJEUX FORESTIERS :.....	64
■ Enjeu 1 : redonner une valeur économique au territoire forestier.....	64
■ Enjeu 2 : organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles	64
■ Enjeu 3 : préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier	64
■ Enjeu 4 : rénover la culture forestière et environnementale.....	65
TABLE DES FIGURES	66
TABLE DES CARTES	66
Liste des tableaux.....	67
CREDIT PHOTOGRAPHIQUE.....	67
BIBLIOGRAPHIE.....	68
■ Ouvrages consultés	68
■ Sites Internet.....	69
ANNEXES	69



Préambule

La loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 qui prévoit la mise en oeuvre de charte forestière de territoire.

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :

- *garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;*
- *contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;*
- *renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits ;*
- *favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier. »*

La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 précise les modalités d'élaboration de ces chartes forestières de territoire. Elle rappelle que « La charte forestière de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

Dans ce cadre le Syndicat d'Aménagement des Baronnies (futur Syndicat Mixte des Baronnies Provençales) a souhaité engager en 2007 l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales.

Le territoire concerné recouvre l'intégralité du périmètre concerné par le projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales à savoir 130 communes réparties sur les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Ce présent document, porté par le Syndicat Mixte de Baronnies Provençales a été réalisé en partenariat entre l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'organisation interprofessionnelle FIBOIS Ardèche-Drôme. Il constitue la partie diagnostic et enjeux de la future Charte Forestière de Territoire et comprend :

- un diagnostic technique du territoire,
- l'analyse du ressenti et des attentes des acteurs du territoire,
- l'identification des enjeux et des orientations stratégiques de la charte,
- un atlas cartographique.



I. Diagnostic technique du territoire forestier

I.1. Présentation générale de l'organisation du territoire

■ I.1.a. Localisation géographique - un territoire vaste et isolé

Le territoire de la charte forestière des Baronnies Provençales est composé de 130 communes, dont 87 sur le département de la Drôme (Région Rhône-Alpes) et 43 sur le département des Hautes-Alpes (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur). Il s'étend sur 80 km d'Est en Ouest et 40 km du Nord au Sud sur une superficie totale de 234 526 hectares.

Charte Forestière de Territoire des
Baronnies Provençales
Localisation du territoire

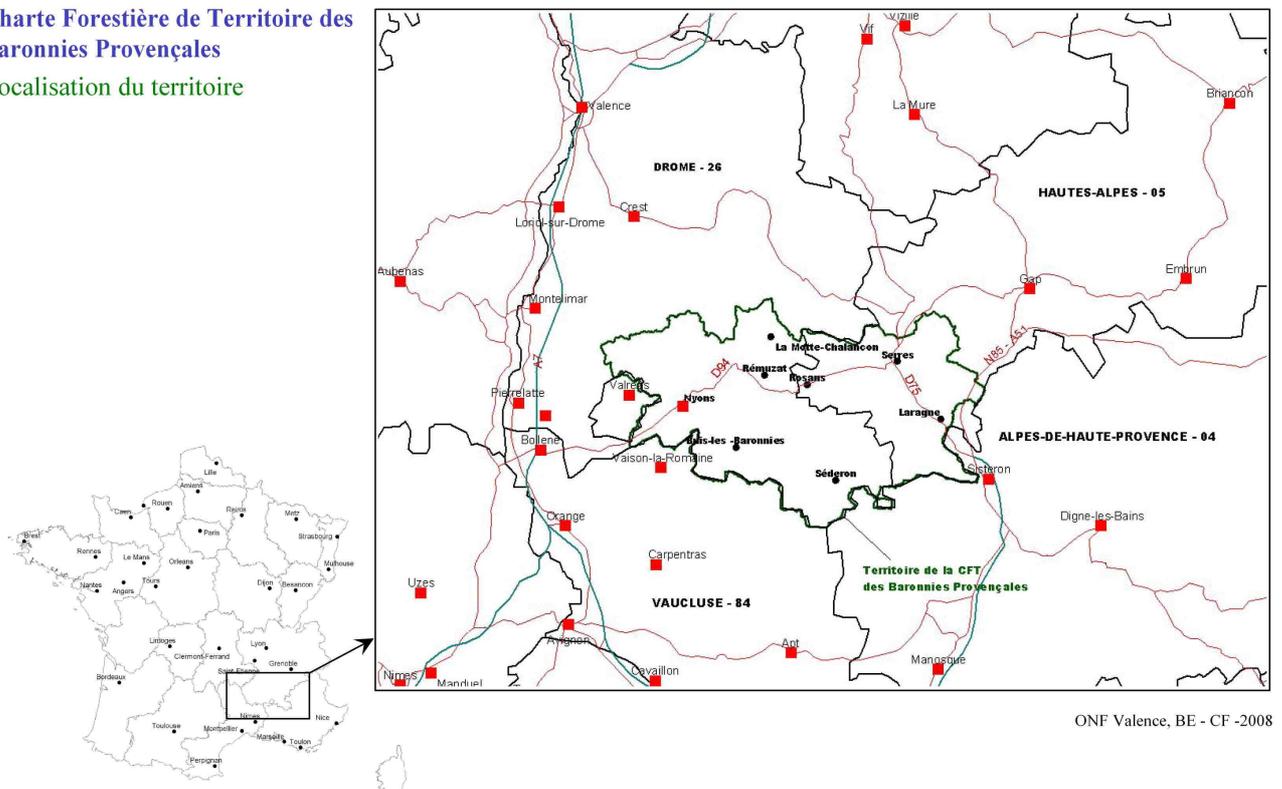


Figure 1 : localisation du territoire et accès

Atlas - carte 1 : localisation du territoire et accès

Ce territoire est situé à proximité de deux axes majeurs de communication : le sillon Rhodanien à l'ouest qui concentre le transit nord/sud de la majeure partie de l'Europe occidentale et la vallée de la Durance à l'Est, une des principales artères transalpines. La route D94 assure la liaison transversale et constitue la desserte principale du territoire. Malgré cette situation qui vue de loin peut être considérée comme privilégiée, la rigueur du relief et la tortuosité des routes ralentissent considérablement les déplacements et placent le cœur des Baronnies Provençales à plus d'une heure des axes principaux de communication. Les touristes et les investisseurs se contentent bien souvent d'approcher

les villes ou les villes portes du territoire (Nyons, Vaison-La-Romaine, Sisteron) mais pénètrent peu à l'intérieur du territoire.

■ I.1.b. La population – une dynamique contrastée

Une population répartie de façon hétérogène

Le territoire des Baronnies Provençales représente une population totale d'environ 36 000 habitants (source INSEE 1999, recensements partiels de 2004, 2005 et 2006). Les communes les plus peuplées sont Nyons (Sous-préfecture de la Drôme) avec 7108 habitants recensés en 2007, Laragne-Montéglin (3306hab), Buis-les-Baronnies (2283 habitants en 2006), Mirabel-aux-Baronnies (1447 habitants en 2005) et Serres (1309 habitants en 2006).

La population des Baronnies Provençales est principalement localisée en périphérie, au niveau des basses vallées de l'Eygues, de l'Ouvèze et du Buëch. Dans ces vallées les densités de peuplement sont voisines de 60 habitants/km².

Le centre du territoire est une des terres les moins peuplées de France avec moins de 10 habitants/km². Le minimum démographique revient à Aulan, une commune du canton de Séderon qui n'avait seulement que 4 habitants recensés en 2006.

Atlas – carte 2 : population communale

Une démographie hésitante

La faiblesse démographique n'est pas une nouveauté sur ce territoire. Le minimum démographique date de l'après-guerre, en 1954 avec seulement 28169 personnes recensées. Depuis, l'évolution démographique va croissante et augmente en moyenne de 0.6 % par an. Les augmentations concernent essentiellement les basses vallées (canton de Buis, Nyons et Grignan). Les vallées centrales et les revers montagneux (cantons de Rémuzat, La Motte Chalancon, Séderon, Rosans) continuent encore à se dépeupler en bien des endroits.

Atlas – carte 3 : évolution démographique

■ I.1.c. Les entités territoriales - des bassins de vie tournés vers des pôles d'attractivité internes

En 1998, l'INSEE a défini des bassins de vie matérialisant les zones d'attractivité des pôles de services¹ intermédiaires.

Quatre bassins de vie principaux composent le territoire : les bassins de vie de Nyons, de Serres, de Laragne-Montéglin et de Buis-les-Baronnies. Sur les périphéries plusieurs groupes de communes sont plutôt tournés vers des villes extérieures au territoire telles que Veynes, Sisteron, Sault, Vaison-la-Romaine, Valréas ou Dieulefit.



¹ Les pôles de service sont définis en fonction des niveaux d'équipement. On définit :

- les pôles de services intermédiaires : supermarché, habillement, soins spécialisés, collège, banque, gendarmerie, librairie
- les pôles de services de proximité : boulangerie, boucherie, médecins généralistes, pharmacie, poste, coiffeur, essence, artisans.

■ I.1.e. Un climat contrasté

Le climat des Baronnies Provençales est de type méso-méditerranéen à influence montagnarde qui se caractérise par un déficit hydrique estival très marqué, des précipitations fortes au printemps et à l'automne et de forts contrastes thermiques à la fois annuels (été très chaud, hiver assez rigoureux) et diurnes (fraîcheur des nuits importante, fort réchauffement journalier). La répartition territoriale des précipitations et des températures est directement conditionnée par le relief. Deux zones climatiques peuvent être distinguées dans les Baronnies Provençales :

- **Le climat méso-méditerranéen des basses et des moyennes vallées**

Situées entre 300 et 650 mètres d'altitude les basses et les moyennes vallées (Eygues, Ouvèze, Buëch) sont les secteurs les moins arrosés du territoire (cumuls annuels des précipitations compris entre 800 et 900 mm) et les plus chauds (températures moyennes annuelles supérieures à 18 °C).

- **Le climat sub-méditerranéen à tendance montagnarde des hautes vallées et des montagnes**

Constitutifs de 2/3 du territoire, les hautes vallées et les montagnes d'altitude supérieure à 650 mètres présentent une pluviométrie élevée avec plus de 1000 mm/an au dessus de 1000 mètres d'altitude. Malgré cela, les déficits hydriques estivaux sont très marqués et freinent considérablement le développement de la végétation. Influencées par le relief, les températures sont plus fraîches que dans les basses vallées et diminuent avec l'altitude selon un gradient géothermique assez faible voisin en moyenne de 0.5°C/100 m. Les hivers sont rigoureux et bloquent toute possibilité d'activité végétative.

Atlas – carte 6 : somme des précipitations annuelles

Atlas – carte 7 : moyenne des températures maximales

■ I.1.f. L'organisation administrative

Le territoire s'étend sur les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes (Figure 3). Il concerne quatre arrondissements (Nyons, Valence, Die, Gap) et 13 cantons (Buis-les-Baronnies, Dieulefit, Grignan, La Motte-Chalancon, Nyons, Rémuzat, Séderon, Laragne, Orpierre, Ribiers, Rosans, Serres, Veynes).



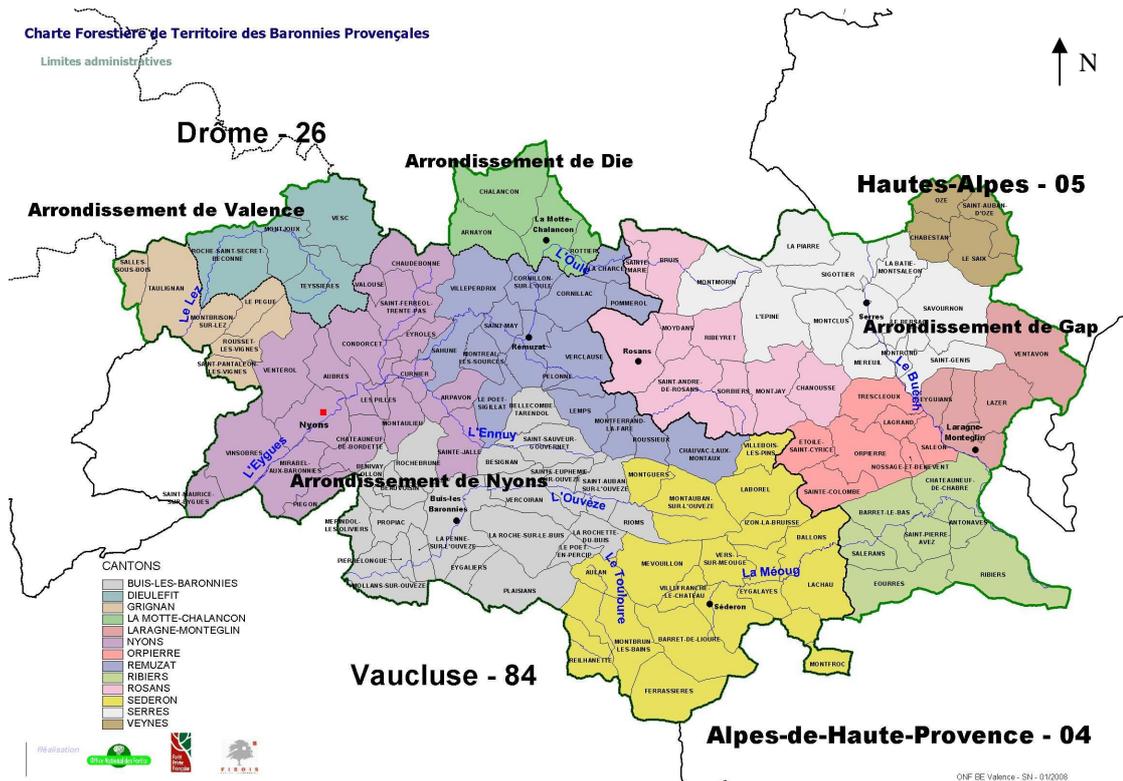


Figure 3 : organisation administrative du territoire

Atlas – carte 8 : organisation administrative

■ I.1.g. Les zones d'interventions - un territoire largement couvert par les zones d'interventions politiques

Intervention de l'Europe

FEADER : Le Fond Européen Agricole de Développement Rural (outil financier du second pilier de la PAC) est traduit en Rhône-Alpes par le Document Régional de Développement Rural (DRDR) et par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADT) en PACA. Ces fonds sont destinés à dynamiser le développement des territoires et à protéger l'environnement suivant une politique agricole et forestière. Les mesures à vocation forestières du FEADER portent sur des actions de formation, d'amélioration des peuplements, d'acquisition de matériel d'exploitation, de création de desserte, de protection RTM et DFCI, d'actions NATURA 2000 ou de stratégies locales de développement dont la CFT fait partie.

Le programme LEADER est un des axes du FEADER destiné à mettre en œuvre la politique européenne dans le cadre de stratégies locales en s'appuyant sur des Groupe d'Actions Locales (GAL). Durant la période 2000-2006 deux GAL « Les Préalpes provençales » et « Gapençais-Buëch-Durance » couvraient à eux deux la quasi totalité du territoire de la Charte Forestière. Pour la période 2007-2013, un nouvel appel à candidature pour la constitution des nouveaux GAL est lancé afin de désigner les territoires et les actions qui pourront bénéficier de ces fonds communautaires. Deux candidatures ont été déposées dans les Hautes-Alpes à l'échelle des Pays « Sisteronnais-Buëch » et « Gapençais » et une côté Drôme portée par le Pays 'Une Autre Provence'.

FEDER : Le Fond Européen de Développement Régional intervient sur le territoire afin de dynamiser en priorité les retards de développement à l'échelle de l'Union Européenne. Sur la période 2007-2013, la totalité des communes du territoire sont concernées par le



deuxième axe au titre de la « compétitivité territoriale et de l'emploi » et peuvent, à ce titre, chercher à mobiliser des moyens financiers européens pour dynamiser l'économie et l'emploi. Durant la période 2000-2006, la presque totalité du territoire de la Charte Forestière (excepté les piémonts) était concernée par le zonage d'intervention Objectif 2. Les principales mesures portent sur le développement de l'activité touristique en misant sur la valorisation des atouts, l'innovation et le développement durable, sur la prévention des risques naturels et sur la gestion de l'espace et la promotion de démarches de développement durable.

Atlas – carte 9 : candidatures LEADER 2008-2013

Intervention de l'Etat

L'Etat intervient sur les territoires de façon différentielle pour tenir compte des contraintes économiques et/ou topographiques. Dans ce cadre, l'intervention de l'Etat s'établit selon les « zones défavorisées et de montagne », selon les « zones de revitalisation rurale » et dans le cadre des « Pôles d'Excellence Rurale ».

Zones défavorisées et de montagne : ces zones ont été délimitées par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à partir de critères définis par l'Union Européenne. Mise à jour en 2004, la liste nationale englobe la quasi-totalité du territoire de la Charte Forestière (excepté les communes du piémont ouest). Ce statut permet en outre de prétendre aux Indemnités Compensatoires du Handicap Naturel pour les activités sylvo-pastorales.

Zones de Revitalisation Rurale : ces zones sont délimitées par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis 1995 et visent à aider le développement de territoires ruraux définis à partir de critères démographiques, socio-économiques et institutionnels clairement établis. Mise à jour en 2005, la liste des communes classées en zone de revitalisation rurale cible 99 communes classées à titre permanent et 3 communes classées à titre temporaire jusqu'en juin 2007. Ces mesures, principalement fiscales, incitent aux investissements fonciers, d'entreprises ou commerciaux. Par ailleurs, ce statut permet de prétendre à une plus-value d'aide dans le cadre des pôles d'excellence rurale.

Pôles d'Excellence Rurale : l'appel à projets « pôles d'excellence rurale » a été lancé par la DIACT fin décembre 2005 avec l'objectif de soutenir 300 initiatives locales porteuses de projets créateurs d'emplois, innovants, ambitieux, bâtis autour de partenariats publics-privés. Devant le dynamisme des acteurs locaux, ce sont finalement 379 projets qui ont été labellisés en un an. Deux projets concernant la filière bois ont été labellisés aux portes du territoire des Baronnies Provençales :

- Le projet « Bois des Hauts Pays du Buëch » porté par la communauté de communes des deux Buëch
- Le projet « Territoire de feu et d'art » porté par la communauté de communes du Pays de Dieulefit.

Ces deux projets ont conduit à des initiatives tout à fait novatrices en faveur du développement de la filière bois-énergie.

Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) : La loi Montagne n°85-30 du 8 janvier 1985 a défini la montagne comme une « entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection ». Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes (SIMA), adopté par le comité de massif lors de sa réunion du 9 octobre 2006 et approuvé par les deux régions concernées par le massif alpin, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'azur (PACA), après avis des départements, constitue le document d'orientations stratégiques du massif. La rédaction du document de mise en œuvre de cette politique est en cours de finalisation.

Atlas – carte 10 : interventions de l'Etat - Zones défavorisées et de montagne



Les Pays

Créé par la loi du 4 février 1995, développé par la loi du 25 juin 1999 dite Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), le Pays a été réaffirmé en juillet 2003 par la loi 'Urbanisme et Habitat'. Un pays se définit avant tout comme un espace de projet. Les acteurs se regroupent à leur propre initiative pour le développement de leur territoire. Depuis 2003, le Pays peut se doter d'une structure porteuse qui peut être soit un EPCI, Syndicat Mixte, soit une association. Cependant, un simple conventionnement de coopération entre collectivités suffit à organiser un Pays. La politique de développement est formalisée par une charte ce qui signifie que le Pays est avant tout un lieu de réflexion collective sur la politique de développement locale. Les pays peuvent néanmoins participer au financement de projet par le biais de contractualisations avec l'Etat, la Région ou le Département.

Deux pays se partagent la majeure partie du territoire de la Charte Forestière :

- le Pays « Une Autre Provence » en Drôme,
- le Pays « Sisteronnais-Buëch » dans les Hautes Alpes.

Les Pays du « Diois » et du « Gapençais » concernent seulement quelques communes périphériques.

Atlas – carte 12 : carte des Pays

Intervention de la Région

Rhône Alpes : Depuis 1993, la Région Rhône-Alpes a mis en place un dispositif d'aide au développement des territoires sur des thèmes précis tels que l'économie, le tourisme, l'agriculture, la culture... Elaborés et signés entre la Région et les territoires qui le souhaitent, ces contrats de développement permettent d'inciter et d'accompagner les acteurs d'un bassin d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire sur 10 ans incluant un programme d'actions concret à 5 ans. Le CDRA est la nouvelle génération de ces contrats régionaux, qui succède aux Contrats Globaux de Développement (CGD). Trois CDRA ont été établis sur la partie Drôme (Une Autre Provence, bassin de Montélimar, Diois).

Depuis les années 1990, la région Rhône-Alpes a financé de nombreux aménagements pastoraux (dépressages, débroussaillages, arrachages et sursemis, clôtures, points d'eau) ainsi que des travaux d'animation (mise en place de sites d'hivernages, signalétique, à l'attention des pratiquants d'activité de nature, études...). A l'avenir, les actions de la Région RA seront portées par un Plan Pastoral Territorial (porté par le SMBP), qui permettra de prévoir un programme d'action à 5 ans en faveur du pastoralisme. Les actions de la charte seront à articuler avec ce PPT, dont les financements Région Rhône-Alpes ne pourront porter que sur la partie drômoise des Baronnies Provençales.

La région intervient également au travers d'aides supportées par le FRAC-Bois (Fond Régional d'Aide au Conseil filière Bois), le FRIS-Bois (Fond Régional d'Intervention Stratégique Industries du Bois), les PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural), la RTM (Restauration de Terrains en Montagne). D'autres aides sectorielles portent sur le soutien aux travaux sylvicoles, aux chantiers de réinsertion, à l'éducation à l'environnement, à la préservation des espaces naturels et aux dynamiques collectives des entreprises forestières-bois.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : En PACA, la politique territoriale est articulée selon un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADT). Le cadre de référence de la politique de développement et d'aménagement est défini par une Charte d'Aménagement qui a valeur d'application sur l'ensemble du territoire régional.

Atlas – carte 13 : contrats de Développement Régionaux



■ I.1.h. Les territoires de coopération - un maillage à plusieurs échelles

Outre l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dévolus à des services spécifiques (déchets, eau...), nous insisterons ici sur les EPCI susceptibles d'intervenir sur des dynamiques liées à la Charte Forestière.

Territoires de coopération intercommunale

Treize Communautés de Communes composent le territoire de la Charte Forestière et cinq d'entre elles (CC Pays de Dieulefit, CC du Diois, CC des deux Buëch, CC du Laragnais et CC Vallée du Jabron) sont seulement incluses en partie dans le périmètre de la Charte ce qui risque de limiter l'implication de ces collectivités dans la mise en œuvre des actions de la Charte. Dix communes restent indépendantes.

Les communautés de commune du pays de Dieulefit et des deux Buëch sont les seules qui se sont véritablement inscrites dans une politique forestière en conduisant des actions en faveur du Bois énergie dans le cadre des PER (cf partie sur l'intervention de l'Etat).

Charte Forestière des Baronnies

Coopération intercommunale - EPCI à fiscalité propre



Figure 4 : carte des territoires de coopérations intercommunales

Atlas – carte 14 : les coopérations intercommunales

Espace de coopération mixte

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) est l'EPCI la plus représentative du territoire de la Charte Forestière. Seules 11 communes incluses dans le périmètre de la Charte n'adhèrent pas au SMBP.

Le SMBP porte le projet de Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales qui aura vocation en autres, dans ses prérogatives futures à promouvoir le développement, la protection et la valorisation de l'espace forestier.

Atlas – Carte 15 : périmètre d'intervention du SMBP

Espaces de coopération touristique

Le Conseil Général de la Drôme a défini dans les années 90, plusieurs périmètres de coopération touristique, à l'échelle du département. Le territoire de la Charte Forestière s'étend sur le périmètre du Contrat de Développement Touristique de la « Drôme Provençale ». Ce concept de Drôme Provençale est destiné avant tout à faire émerger un territoire identifiable à l'échelon européen. Un premier travail de mise en réseau des professionnels du tourisme (Offices de Tourisme, création d'un club de restaurateur,...) a été réalisé. Un gros travail de structuration de l'offre autour du positionnement « couleur, senteurs, saveurs » est également engagé.

Dans les Hautes-Alpes, l'Espace Randonnée des Pays du Buëch (ERPB ou également SMICAR) basé à Serres (05) regroupe 5 communautés de communes dont 4 sur le territoire des Baronnies Provençales (CC Interdépartementale des Baronnies, CC de la Vallée de l'Oule, CC de Ribiers, CC du Serrois). La vocation de cette organisation est l'aménagement du territoire en itinéraires de randonnées (1200 km de circuits pédestres, 1500 km de circuits VTT, 250 km de circuits équestres). L'ERPB réalise également le suivi des équipements et la programmation des travaux d'entretien. La réalisation des travaux reste de la compétence des Communautés de Communes. L'ERPB conduit également des actions promotionnelles et d'information touristique.

■ I.1.i. Synthèse de l'organisation du territoire

Le territoire des Baronnies Provençales vit depuis plusieurs décennies une forte déprise rurale (excepté sur ses marges) et peine à trouver les leviers de développement de son économie. Une des raisons à cela est très certainement liée à son étendue, à la dispersion de ses acteurs et au manque de cohérence globale des politiques territoriales.

Pour palier cela, les efforts de structuration de l'organisation administrative et politique de ces dernières années ont porté leurs fruits et constituent aujourd'hui une des principales forces de ce territoire. Deux raisons à cela :

- **Une maîtrise d'ouvrage diversifiée : l'organisation intercommunale gigogne permettra de porter à la fois des actions locales par le biais des communes ou des communautés de communes, ainsi que des projets collectifs globaux via le SMBP qui en assurera la cohérence. Le futur Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales devra s'inscrire à terme comme le fer de lance de cette politique.**
- **Des sources de financements multiples : le territoire des Baronnies Provençales est couvert par une large gamme de programmes de financements publics à vocation forestière et environnementale. La majorité des actions qui seront initiées par CFT devraient pouvoir être soutenues par les aides de la Région, de l'Etat et de l'Europe dont les différents programmes devraient permettre de conduire une politique de développement rural ambitieuse. Les programmes Européens et leurs déclinaisons régionales sont objectivement pressentis comme les principales sources de financements.**



I.2. Le milieu forestier des Baronnies Provençales

■ I.2.a. La forêt dans le territoire

La couverture forestière

La couverture forestière est sans aucune mesure dans les Baronnies Provençales par rapport au reste du territoire national : 79% de la surface totale du territoire est constituée de formations boisées (bois, landes et landes boisées) soit 178 000 hectares au total. Les terrains boisés sont assez uniformément répartis sur le territoire, excepté sur la partie sud-occidentale où l'agriculture (vigne, verger) occupe une place plus conséquente.

Territoires	Surfaces en forêt		Taux de boisement
National	14 080 000		25 %
Région PACA	1 234 570	2 685 972	38 %
Région Rhône-Alpes	1 451 402		
Département de la Drôme	142 220	404 792	38 %
Département des Hautes- Alpes	262 572		
Baronnies Provençales (Drôme)	114 806	178 316	79 %
Baronnies Provençales (Hautes-Alpes)	63 510		

Tableau 1 : taux de boisements – données IFN

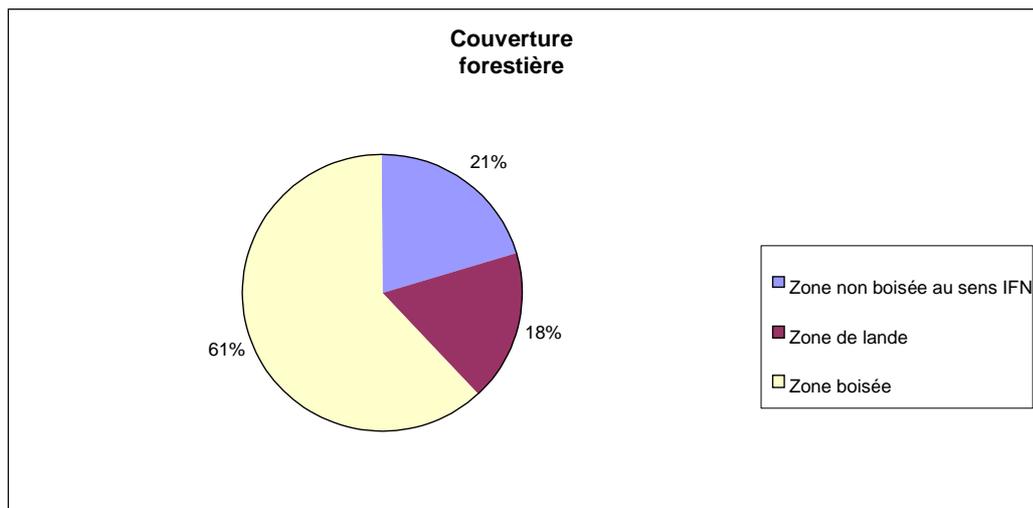


Figure 5 : graphique de répartition de l'occupation du sol – données IFN

Atlas – carte 16 : la couverture forestière

Vu son emprise territoriale, la forêt est un domaine incontournable dans la politique territoriale des Baronnies Provençales.

Le paysage forestier

Vue depuis le sommet de la montagne d'Angèle, depuis les vignes de Vinsobres, depuis les gorges de la Méouge ou depuis la vallée du Buech, le paysage des Baronnies Provençales offre en tout point une identité forestière marquée qui imprime l'ensemble des versants.

Loin d'être uniforme, le paysage forestier des Baronnies Provençales est composé d'une multitude de nuances qu'il tient essentiellement de la diversité des essences et de la formation de ses boisements.

Dans les parties les plus méditerranéennes, le vert tendre du Pin d'Alep et l'aspect soyeux de ses aiguilles apportent une note de douceur aux basses vallées en piémont qui tranche assez fortement avec le vert profond des versants supérieurs colonisés par le Chêne vert.



Photo 1 : le paysage forestier des Baronnies Provençales – le val du Céans vu depuis le col de Party

Plus haut dans les vallées, l'apparition du Pin sylvestre plus tortueux et à l'écorce rougeâtre annonce déjà les couleurs de la montagne méditerranéenne. Il se mêle, plus ou moins intensément aux séries de Chêne pubescent et à leur sous-étage composés principalement de buis. Les hêtraies situées sur les revers nord d'altitudes créent une ambiance montagnarde sub-alpine plus fraîche et plus humide tout à fait particulière.

En hiver, le paysage change très fortement en lien avec la chute des feuilles. Parées de marron au niveau des forêts et de jaune paille dans les landes et les pelouses sèches, les montagnes des Baronnies Provençales se couvrent d'une certaine austérité qui ne laisse transparaître aucune trace de vie végétative.

Le paysage des Baronnies Provençales présente une organisation de versant caractéristique. Les meilleures terres situées en fonds de vallées et sur les versants inférieurs sont cultivées en céréales, plantes aromatiques, vignes, vergers et cultures fourragères (prairies naturelles et luzernes essentiellement). Plus haut dans les pentes se trouvent quelques pelouses sèches qui laissent rapidement place aux landes en cours de



boisement, vestiges d'anciennes terres agricoles à l'abandon, d'une société passée, d'une terre jadis pâturée et qui retourne progressivement à l'état sauvage.

Ces terres d'abandon plus ou moins colonisées par la forêt contribuent à renforcer l'image d'un territoire sauvage et pourvu d'une grande naturalité. Il semblerait que ce soit aujourd'hui cette image là qui soit la plus caractéristique du territoire des Baronnies Provençales.

En cela, les enjeux liés à la compréhension de ce paysage, à l'image qu'il véhicule et à son impact identitaire seront tout à fait fondamentaux pour conduire une politique de développement cohérente avec l'attractivité paysagère du lieu.

■ I.2.b. Les caractéristiques de la forêt

Les essences forestières

Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris* Linné) : c'est l'espèce résineuse la plus abondante du territoire, colonisatrice des terres agricoles à l'abandon. Très souvent pionnière, elle n'est pas très adaptée au climat méditerranéen ni aux sols calcaires. Dans le Rosannais les peuplements de Pin sylvestre sont particulièrement médiocres en terme de production forestière. Cette essence est concernée par des dépérissements irréguliers qui ont été observés depuis la sécheresse de 2003. Cette essence fournit principalement du bois de trituration de faible valeur marchande.

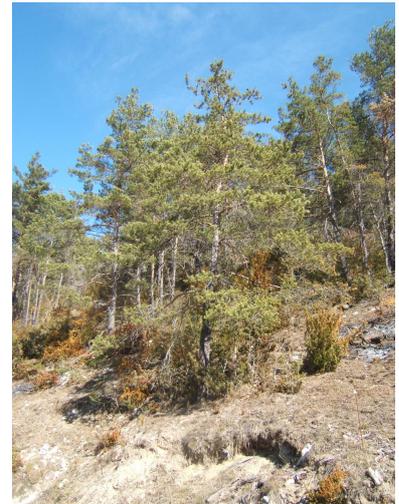


Photo 2 : le Pin sylvestre – vallée de l'Armause

Le Pin noir d'Autriche (*Pinus nigra subsp nigra var. nigra Arnold*) : il a fait l'objet de plantations à la fin du XIX^{ème} siècle pour lutter contre l'érosion des versants pauvres. Bien adaptée aux Alpes du sud, il fait parti des espèces rustiques pionnières et fut aussi introduit plus récemment lors des programmes de replantation des années 1980 dans des terrains plus fertiles. C'est l'essence la plus productive en terme de biomasse de tout le territoire. Il peut fournir du bois rond (poteaux divers) et du bois de trituration. Ses propriétés mécaniques sont favorables à sa mise en œuvre dans les constructions en bois mais ce produit est aujourd'hui totalement méconnu de l'artisanat du bâtiment.



Photo 3 : le Pin noir d'Autriche – Forêt domaniale de l'Eygues

Le Pin d'Alep (*Pinus halepensis* Miller) : espèce méditerranéenne par excellence, il occupe la partie basse et occidentale du territoire. Très résistant à la sécheresse, c'est aussi un pionnier tolérant au calcaire. Il fournit du bois de trituration. Cette essence est totalement absente dans les Hautes-Alpes.



Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens Willdenow*) : Il est généralement présent sur des sols pauvres où l'agriculture n'avait pas sa place. Il devrait être amené à reconquérir de vastes espaces, en régénération des essences pionnières que sont le Pin sylvestre et le Pin noir. Dans les Hautes-Alpes certains peuplements âgés présentent des dessèchements de cimes ce qui ne permet pas d'affirmer sa parfaite résistance aux évolutions climatiques annoncées. Le Chêne pubescent fournit un excellent bois de chauffage.



Photo 4 : le Chêne pubescent – vallée de l'Armause

Le Chêne vert (*Quercus ilex Linné*) : plus résistant à la sécheresse, on le trouve sur le piémonts ouest méditerranéens. Son écologie en fait une espèce à favoriser dans certains adrets. Cette essence est quasiment absente dans le territoire des Hautes-Alpes. Il fournit un excellent bois de chauffage et devrait être amené à se développer sur le territoire à l'avenir.



Photo 5 : le Chêne vert et le Pin d'Alep – Forêt communale de Nyons

Le Hêtre (*Fagus Sylvatica Linné*) : espèce nécessitant une certaine fraîcheur, on la retrouve dans les ubacs de l'étage montagnard. Depuis 2003, des traces de dépérissement sont apparues sur les stations les plus sèches en Drôme. Le constat n'est pas le même dans les Hautes-Alpes, bien au contraire, car le Hêtre paraîtrait mieux résister à la sécheresse que le Chêne pubescent (constat réalisé par les techniciens forestiers du CRPF). Le Hêtre est largement utilisé en bois de chauffage.



Photo 6 : le Hêtre – Forêt domaniale de l'Eygues

Atlas – carte 19 : les principales essences forestières



Les grandes formations boisées

Les futaies : composées d'arbres issus de graines, elles couvrent 45832 ha (20 % du territoire). Majoritairement composées de résineux, elles occupent souvent d'anciens terrains à vocation agricole.

Les taillis : ce sont des boisements feuillus obtenus par recépage d'espèces ayant la capacité à produire des rejets. Très hétérogènes, ils occupent aussi bien des zones de bonne fertilité que des sols très pauvres. Les formations de taillis concernent 40307 ha soit 18 % du territoire.

Les boisements lâches : portant sur 37786 ha, ce sont très souvent d'anciens espaces pastoraux ou agricoles sous utilisés et en voie de reconquête forestière. Les essences pionnières résineuses dominent ce type de boisement dont le devenir oscille entre agriculture et forêt.

Le mélange futaie-taillis : il conjugue les deux types énoncés précédemment et couvre 13307 ha. Il repose en général sur d'anciens prés bois abandonnés par l'agriculture, où les résineux ont comblés les vides progressivement depuis un siècle principalement par boisement spontané.

Les plantations : elles traduisent l'effort de boisement artificiel effectué en général sur d'anciennes terres agricoles colonisées par les Pins sylvestres. Souvent réalisées à l'aide de Pin noir d'Autriche voire de quelques Cèdres de l'Atlas, elles sont assez marginales et occupent 1709 ha.

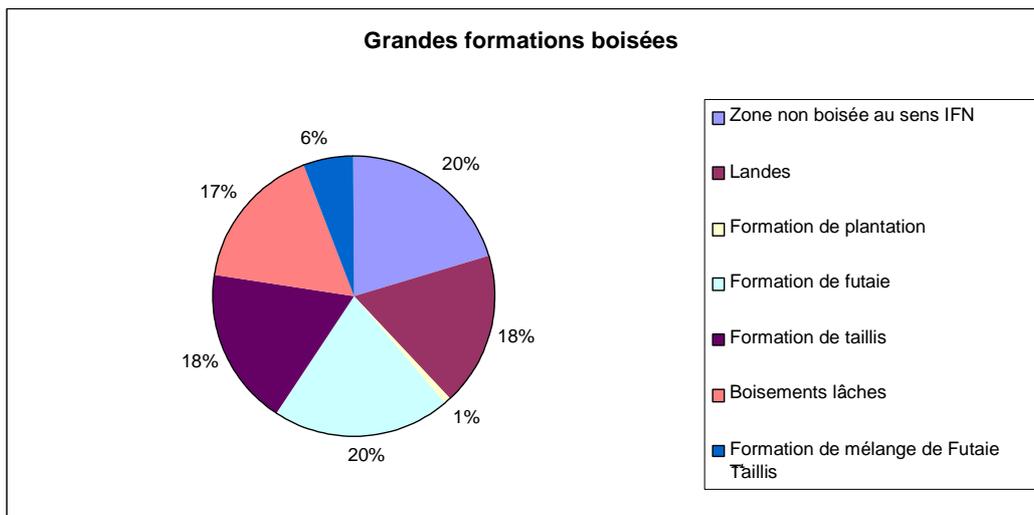


Figure 6 : graphique de répartition des grandes formations boisées – données IFN



Les peuplements forestiers

Ils traduisent le contexte climatique et édaphique de cette région : sols généralement calcaires, souvent superficiels, précipitations estivales rares et mal réparties, abondance de taillis de Chêne pubescent, de pinèdes à Pin sylvestre et dans une moindre mesure de pinèdes à Pin noir. Les hêtraies sont plus rares et les sapinières quasi-anecdotiques.

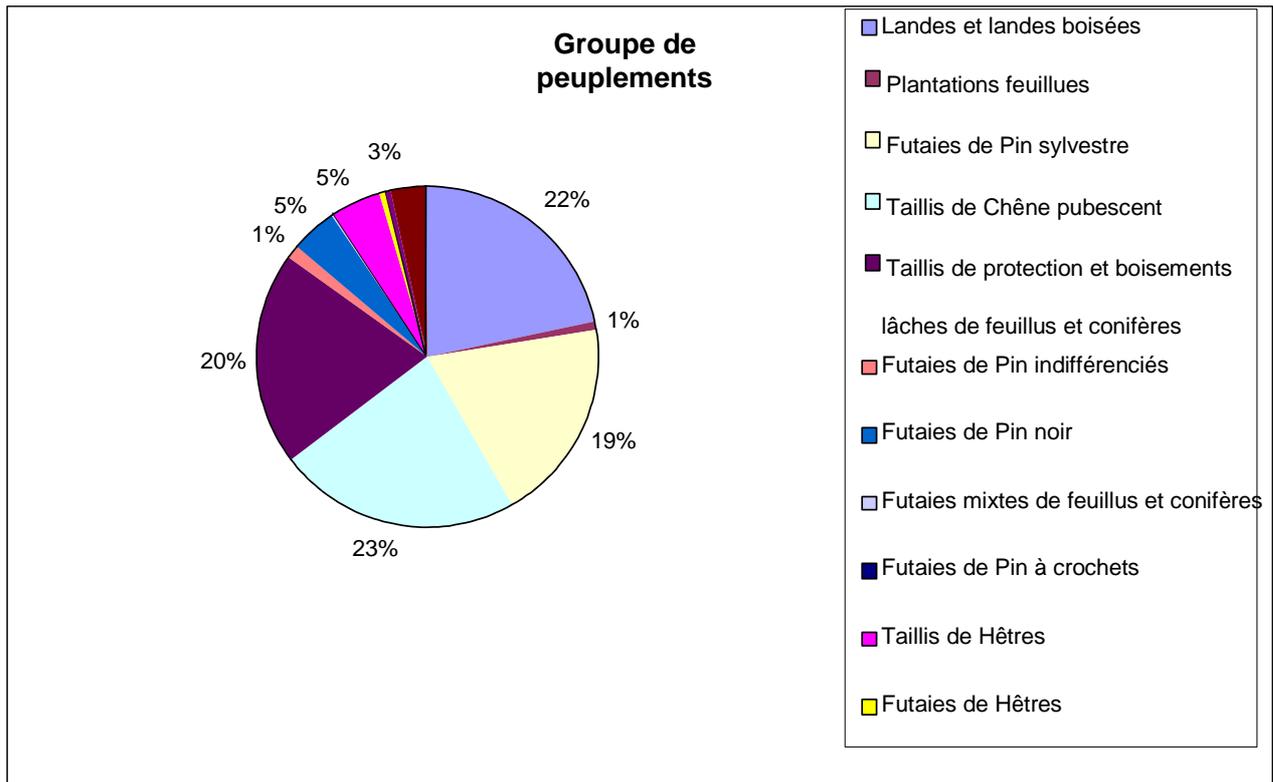


Figure 7 : graphique de répartition des peuplements forestiers – données IFN

Atlas – carte 18: les peuplements forestiers

Les peuplements du territoire des Baronnies Provençales sont :

- Les taillis de Chêne pubescent et les taillis de protection (43%) présents sur les adrets et/ou sur des sols pauvres et superficiels. Ils couvrent à eux deux près de la moitié du territoire.

- Les futaies de Pin sylvestre (19%) abondent sur tout le territoire et tout particulièrement dans le haut bassin de l'Eygues.

- Les futaies d'autres conifères (5%), généralement composées de Pin d'Alep, se situent principalement autour de Buis-les-Baronnies et Nyons, dans la partie la plus méditerranéenne du territoire.

- Les taillis de Hêtre (5%) occupent les versants nord d'altitude en particulier dans le Séderonnais et sur tous les versants nord des affluents du Buëch. Ailleurs, cette formation apparaît de manière diffuse.

- Les futaies de Pin noir d'Autriche (5%) sont très dispersées sur le territoire. Elles constituent d'importants massifs, principalement dans les forêts communales et domaniales et localement en forêts privées au niveau de secteurs de reboisement mis en place depuis les années 1980.

- Les landes et landes boisées (22%) sont très présentes. Elles sont présentes sur la plupart des versants et notamment à l'est d'une ligne partant de la montagne d'Angèle et s'achevant au Col de Fontaube.



Type de peuplement	surface (ha)	ratio
Taillis de Chêne pubescent	41 045	23,02%
Landes et landes boisées	39 373	22,08%
Taillis de protection et boisements lâches de feuillus et conifères	36 167	20,28%
Futaies de Pin sylvestre	33 440	18,75%
Futaies de Pin noir	8 278	4,64%
Taillis de Hêtre	8 199	4,60%
Futaies d'autres conifères	5 838	3,27%
Futaies de Pin indifférencié	2 121	1,19%
Plantations feuillues	1 237	0,69%
Autres reboisements résineux	1 113	0,62%
Futaies de Hêtre	877	0,49%
Futaies mixtes de feuillus et conifères	474	0,27%
Reboisements de Sapin-Epicéa	109	0,06%
Futaies de Pin à crochets	38	0,02%
Reboisements de Mélèze	5	0,00%
Total	178 314	100,00%

Tableau 2 : proportions des principaux boisements – données IFN

■ I.2.c. La propriété forestière

Les forêts domaniales représentent 17976 ha (14 forêts) soit environ 10% du territoire boisé. Les forêts domaniales sont un peu plus étendues sur le territoire des Hautes-Alpes.

Atlas – carte 21 : les forêts publiques du territoire

Territoire concerné	Nombre de forêt			Surface forestière en ha		
	CFT 05	CFT 26	CFT Totale	CFT 05	CFT 26	CFT Totale
Forêts communales	39	62	101	6778	8827	15605
Forêts domaniales	7	7	14	11049	6927	17976
Forêts départementales	1	0	1	209	0	209

Tableau 3 : statistiques des forêts publiques – données ONF 26-05

Les forêts de collectivités (présence uniquement des forêts communales sur ce territoire) représentent 15605 ha soit environ 8% du territoire boisé. Elles sont réparties de façon assez homogène sur le territoire malgré un léger déficit sur la partie nord-ouest au niveau du bassin versant du Lez.

A noter la présence d'une seule forêt départementale (forêt de Beynaves) dans les Hautes-Alpes d'une surface de 209 hectares.



Les terrains privés boisés représentent 82% du territoire boisé et sont répartis de manière homogène sur le territoire. Un peu plus de 10 000 propriétaires se partagent la surface forestière privée. Les $\frac{3}{4}$ des propriétés forestières ont une taille inférieure à 5 hectares. Ce morcellement très fort de la forêt privée a un impact négatif sur la mobilisation de la ressource.

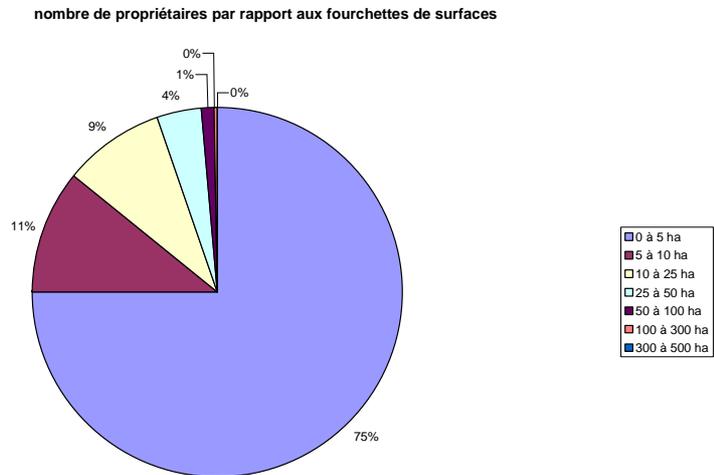


Figure 8 : profil parcellaire de la propriété privée – données CRPF

Atlas – carte 17 : la propriété forestière

Pour pallier à ce morcellement, les propriétaires ont tenté de se regrouper. Le regroupement a pu prendre diverses formes :

- Associations Syndicales Libres² : une seule ASL est présente sur le territoire de la CFT : l'ASL de la Vallée de l'Oule (30 ha).
- Associations Syndicales Autorisées³ : pas d'ASA sur le territoire de la CFT, mais certaines sont à l'étude sur le secteur des Hautes-Alpes.
- Groupements forestiers⁴ : deux GF sont présents sur le secteur drômois (GF 'de la Taillade' et GF 'Les Blaches' – 173 ha), plusieurs sont à l'étude dans les Hautes-Alpes (environ 10 GF portants sur 1 500 ha de forêt).
- Associations de propriétaires⁵ : en Drôme, l'AFDP (association forestière de la Drôme Provençale) regroupe une centaine d'adhérents. 16 d'entre eux ont une forêt sur le territoire de la Charte, pour une surface totale de 1 131 ha. Pas d'AFDP sur le secteur des Hautes-Alpes.

² Les ASL sont quelquefois appelées « associations de travaux ». Ce sont des personnes morales de droit privé (même lorsqu'une collectivité publique en fait partie). L'objet est d'assurer la réalisation et l'entretien « à frais communs » de travaux ou d'investissements collectifs prévus à l'article 1er de la loi du 21 juin 1865 (travaux de boisement, desserte, défense contre l'incendie, ...).

³ L'objet est identique à celui d'une ASL, mais les travaux collectifs prévus doivent, en toute rigueur juridique, avoir été déclarés d'intérêt général.

⁴ Les GF sont des sociétés civiles à objet forestier. Le GF est propriétaire du foncier, les membres du GF sont porteurs de parts sociales. Le GF a une personnalité morale et juridique distincte de celles de ses associés. Il a pour objet la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation, la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers.

⁵ Ces associations peuvent évoluer en ASL ou en ASGF (Association syndicale de gestion forestière). Elles doivent être créées « en vue de constituer une unité de gestion forestière », il s'agit d'une forme de sylviculture collective, mise en œuvre sans que la propriété foncière change de détenteur (à l'inverse des GF).



Par ailleurs, de nombreuses plantations ont été réalisées dans le cadre du Fond Forestier National (FFN) il y a de cela une trentaine d'année. Certains de ces groupements sont aujourd'hui totalement inactifs. La remobilisation de certains de ces groupements devrait permettre à terme de mobiliser cette capitalisation.

Le regroupement de la propriété forestière ou *a minima* le regroupement d'actions forestières semble être un enjeu important pour faciliter l'exploitation.

De même, la relance de certains groupements forestiers en sommeil pourrait permettre de relancer la mobilisation du bois en forêts privées.

■ I.2.d. Le capital forestier

Le capital bois

L'estimation des volumes de bois (= capital de bois) est un élément fort de caractérisation de l'espace forestier. Malgré toutes les incertitudes liées aux estimations, l'analyse des données mesurées par l'IFN des peuplements forestiers permet d'en approcher les principales valeurs.

Tous types de peuplements confondus, ce sont environs 7 millions de mètres cubes de bois présents sur le territoire de la charte forestière des Baronnies Provençales. La production annuelle est estimée à 240 000 m³. En revanche, il convient de noter que plus de 60% des surfaces sont difficiles voire très difficiles à exploiter (problèmes de dessertes, de morcellement, de qualité des peuplements, ...) ce qui diminue d'autant le potentiel mobilisable.

La quantité de bois stockée dans les Baronnies Provençales (7 Mm³) et la productivité annuelle des forêts (240 000 m³/an) sont tout à fait considérables. Malgré les contraintes structurelles liées à l'accessibilité à la ressource et au mitage de la propriété, le potentiel de bois mobilisable reste très élevé et la relance de l'exploitation du bois demeure un enjeu fort pour le territoire.

Le stock de carbone

Chaque année, la forêt s'accroît en utilisant le processus physiologique de la photosynthèse qui permet de transformer le carbone atmosphérique en sucres et *in fine* en matière ligneuse. L'équation est simple, les arbres fabriquent des matières carbonées à partir de CO₂ atmosphérique, de lumière et d'eau et rejettent de l'oxygène. L'accroissement de la biomasse lié à ce phénomène s'appelle la production biologique.



Photo 7 : la forêt du grand bois (05)



Une gestion durable du capital forestier consiste globalement à prélever annuellement à la forêt, l'équivalent de ce qu'elle produit et donc à maintenir globalement le stock de carbone en l'état.

La production biologique est différente selon les essences, les peuplements forestiers et la fertilité des terrains. Pour approcher la production biologique globale du territoire, les calculs d'estimation tiennent compte de ces paramètres. Afin de simplifier les calculs, on estime qu'un mètre cube de bois stocke du carbone équivalent en moyenne à une tonne de CO₂.

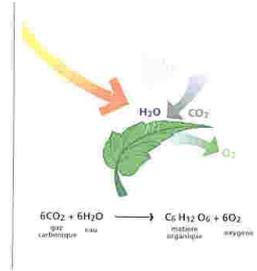


Figure 9 : équation de la photosynthèse

Compte tenu de l'accroissement des forêts et des volumes exploités, on peut estimer le stock de carbone des forêts des Baronnies Provençales à environ 7 millions de tonnes et l'augmentation annuelle du stockage d'environ 240 000 Tcarbone soit 0.3 % de l'engagement annuel de la France de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre au titre des accords de Kyoto.

■ I.2.e. Les prévisions d'évolutions liées au changement climatique

Le principe d'une modification des caractéristiques du climat à l'échelle de la planète est aujourd'hui acquis par tous. La plupart des experts s'accordent à dire que dans la zone méditerranéenne la température devrait s'accroître de plusieurs degrés au cours du XXI^{ème} siècle et s'accompagner de régimes de précipitations de plus en plus violents. La fréquence des sécheresses et des années exceptionnellement chaudes devrait théoriquement augmenter.

Ce phénomène devrait avoir une incidence sur le type de forêt occupant le territoire et sur les méthodes de sylviculture à mettre en œuvre pour gérer les peuplements. A terme, le Chêne vert pour les feuillus et le Pin d'Alep pour les résineux pourraient voir leur localisation s'accroître vers le nord et les zones d'altitude, tandis que les hêtraies régresseraient.

Les gestionnaires de l'espace devront donc anticiper ces évolutions et adapter leurs techniques à cette nouvelle donne.

■ I.3.f. La gestion et la certification forestière

En France, le principal organisme de certification forestière est PEFC (Programme européen de reconnaissance des certifications), représenté par PEFC Rhône-Alpes et PEFC PACA, associations de type Loi 1901, opérationnelles depuis 2002.



La certification forestière a pour but de garantir au consommateur une gestion durable de la forêt. Les enjeux liés à la gestion durable des forêts sont de trois ordres :

- économiques : amélioration de la productivité,
- environnementaux : préservation de la biodiversité, conservation des sols, respect des paysages,
- sociaux : contribue à l'amélioration de l'image du territoire.



En forêt privée

- Certification :

Dans les Baronnies Provençales, peu de propriétés sont certifiées. Seuls huit propriétaires (837 ha de propriété) avaient fait cette démarche en 2007. Cela traduit une gestion *a minima* des forêts privées.

- Gestion :

En ce qui concerne la présomption de garantie de gestion durable (Code des bonnes pratiques sylvicole) ou garantie de gestion durable (Plan simple de gestion) des propriétés privées, le constat est assez proche. Seuls 2250 ha de forêt, soit 3% de la surface privée ont fait l'objet de Plan Simple de Gestion. A savoir que ce régime s'impose pour les forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant et qu'il est basé sur le volontariat pour les propriétés de taille comprise en 10 et 25 ha.

Au début de l'année 2008, le territoire de la charte ne comprenait encore aucun adhérent au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles⁶.

Tout cela est très révélateur d'un manque de culture forestière et de la faible exploitation des forêts des Baronnies Provençales.

Atlas – carte 20 : les Plan Simples de Gestion

En forêt publique

- Certification :

Toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC via la certification nationale de l'ONF, ainsi que la forêt de Beynaves appartenant au Conseil général des Hautes-Alpes. Aucune forêt communale n'a été engagée dans la démarche de certification.

- Gestion :

Les forêts publiques soumises au régime forestier ont fait l'objet en 1990 de Directives Locales d'Aménagement (DIRLAM⁷) pour les forêts domaniales et d'Orientations Locales d'Aménagement (ORLAM⁸) pour les forêts communales.

Les principaux objectifs de gestion qui ont été établis sont les suivants :

- Les séries de production : ces séries sont destinées à la production de bois sont constituées de taillis en forêts communales ou de résineux en forêts domaniales. Les prévisions de récolte de 2000 à 2020 étaient de 10000 m³/an.
- Les séries de protection : composées de taillis de Chêne ou de mauvais Pin noir, elles devront faire l'objet d'une sylviculture *a minima* destinée à assurer la régénération naturelle des peuplements présents (favoriser les essences climaciques) dont le rôle de protection des sols est crucial. On pourra envisager la création de dessertes à but de DFCI.
- Les séries hors cadre : ces séries concernent les massifs inaccessibles et de faible potentialité forestière. Les seules interventions se limiteront à l'exploitation sanitaire.

⁶ Défini d'après les articles L222-6, R 222-27 à 222-30, le code des bonnes pratiques sylvicoles est un document de gestion régional qui contient par région forestière des recommandations portant sur la conduite des différents types de peuplements. Il est destiné aux propriétaires de moins de 25 ha, qui y adhèrent pour une durée de 10 ans.

⁷ Les DILAM sont devenues des Directives Régionales d'Aménagement

⁸ Les ORLAM sont devenues des Schémas Régionaux d'Aménagement



Ces objectifs sont intégrés dans les aménagements forestiers qui assurent une gestion durable de toutes les forêts publiques du territoire. Ces aménagements sont réalisés pour une durée moyenne de 20 ans.

Au regard de ce qui vient d'être énoncé, les enjeux en matière de gestion et de certification sont doubles pour le territoire :

Il s'agirait de promouvoir la gestion forestière durable via la certification forestière (PEFC) ou *a minima* l'adhésion au code des bonnes pratiques forestières.

Il semblerait opportun de généraliser les prescriptions environnementales dans les travaux forestiers (maintien des arbres à cavités, tassement des sols, intégration paysagère, franchissement des cours d'eau, limitation des produits phytosanitaires...), afin de contribuer à la préservation des sols, de la biodiversité, de la qualité des eaux et des paysages.

■ I.2.g. La desserte forestière

Un schéma de desserte forestière des Baronnies drômoises a été établi en 1993, préconisant la création de 236 km de chemins forestiers. Ce programme d'aménagement multifonctionnel intégrait à la fois les exigences de l'exploitation forestière, les risques d'incendies, la protection de l'environnement et les activités de chasses et de randonnées.

En second lieu, un schéma DFCI (à vocation exclusive de défense contre les incendies de forêt) avait été élaboré en 1994.

Ces deux documents ont conduit à la création de quelques dessertes sur le territoire, mais sont loin d'avoir été mis en œuvre dans leur globalité. Un recensement général du réseau de desserte a fait l'objet d'une analyse récente et a été enregistré dans une base de données centralisée par les DDAFF.

Atlas - carte 34 : équipements DFCI

Dans les Hautes-Alpes, des plans de massifs (PMPFCI) sont en cours de réalisation et permettront d'apprécier précisément les besoins.

Cependant, de très nombreux massifs ne sont pas desservis et le manque de desserte reste un des principaux handicaps à l'exploitation du bois dans les Baronnies Provençales. La part d'autofinancement du maître d'ouvrage (20 %) demeure le principal élément de blocage. Les réflexions à conduire devront intégrer des éléments de rentabilité économique (Quels coûts pour quels bénéfices escomptés ?)

Aussi, il paraît opportun de poursuivre les plans de massif et d'apprécier précisément par massif les besoins en terme de desserte forestière au regard à la fois des potentialités forestières, des enjeux économiques, de la multifonctionnalité du lieu et des enjeux environnementaux et paysagers voire de la contrainte foncière et de sensibiliser les élus et les propriétaires sur les enjeux liés au développement de la desserte.



I.3. La filière bois

■ I.3.a. L'exploitation du bois

Les volumes mobilisés

L'exploitation des bois dans les Baronnies Provençales se fait essentiellement en forêt publique car les massifs sont mieux desservis et le bois de meilleure qualité. La faible mobilisation des bois en forêt privée s'explique en partie par des problèmes de dessertes, de morcellement et de gestion de la forêt rendus par conséquent plus complexe. A noter qu'il existe une réelle différence d'activité forestière entre la Drôme et les Hautes-Alpes.



Photo 8 : une coupe d'affouage – commune de Rosans

Coté Drôme : Une exploitation quasiment inexistante

Le volume de bois exploité dans les forêts gérées par l'ONF dans la partie Drôme du territoire de la CFT est très faible. Il représente 18 500 m³ au total de 2003 à 2007 avec une moyenne annuelle très variable (de 840 à 8 651 m³, 3 700m³/an en moyenne). L'essentiel du bois exploité est du Pin noir (81%). Ce bois provient pour l'essentiel des forêts domaniales (84%).

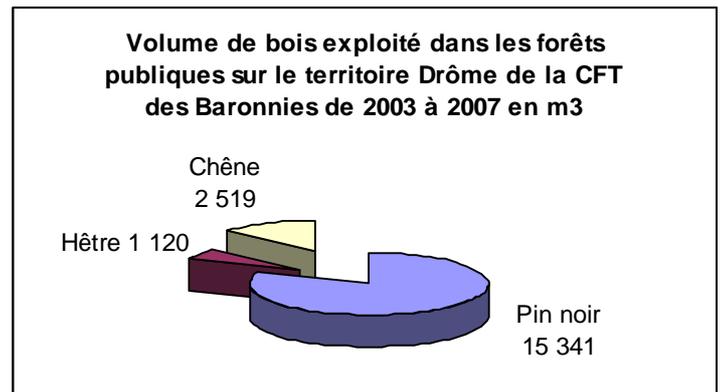


Figure 10 : volume de bois exploité dans les forêts publiques sur le territoire drômois de la CFT de 2003 à 2007 – données ONF

L'ONF ne fait pas d'exploitation en régie sur ce territoire. Seules 4 entreprises d'exploitation se partagent l'achat des coupes sur pied proposées en forêts domaniales.

Coté Hautes-Alpes : une intensification de la récolte



Concernant les forêts publiques des Hautes-Alpes, l'exploitation des bois est de plus en plus importante au fil de ces dernières années. A moins de 4 000m³ récoltés en 2003, les récoltes de 2004, 2005, 2006 étaient d'environ 7 000 m³/an, pour arriver à 15 000m³ en 2007 (dont 12 700m³ de Pin noir), ce qui fait plus de 40 000 m³ de bois mobilisés de 2003 à 2007.

La montée en production des plantations de Pin noir et leur entrée en phase de régénération, expliquent la forte augmentation des volumes récoltés. La récolte de Pin noir devrait confirmer sa progression et s'accompagner de celle du Pin sylvestre.

Les évolutions de la commercialisation des bois ont également joué un rôle important dans le développement de l'exploitation. La plus marquante concerne le mode de vente dans les forêts publiques pour lesquelles la vente publique était de règle. Depuis 2000, les ventes de gré à gré⁹ ont pris le dessus à la demande de la profession et en concertation avec l'association départementale des communes forestières. La généralisation du recours à ces ventes de gré à gré présente l'avantage principal de pouvoir proposer une massification des coupes. L'installation d'un chantier d'exploitation forestière engendre des frais fixes que l'on amortit plus facilement sur une coupe dont le volume est important.

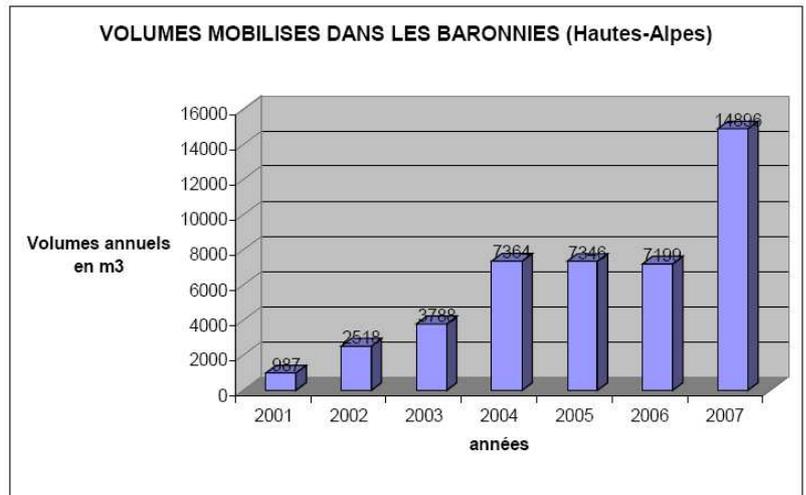


Figure 11 : volume de bois exploité dans les forêts publiques sur le territoire des Hautes-Alpes de la CFT de 2001 à 2007 – données ONF

On peut donc estimer le volume annuel exploité à environ 10 000 à 15 000 m³ soit environ 5 % de la productivité annuelle des forêts. En cela, la relance de l'exploitation du bois représente un enjeu fort pour les Baronnies Provençales.

La filière d'exploitation - un tissu résiduel qu'il faut redynamiser

♦ Très peu d'entreprises présentes sur le territoire

Douze à quinze entreprises, le plus souvent extérieures au territoire, interviennent dans le processus de mobilisation. Les professionnels de la récolte des bois sont de deux ordres :

- Les entrepreneurs de travaux forestiers : prestataires de services ne pouvant pas faire de négoce de bois sauf déclaration préalable.

- Les exploitants forestiers : commerçants achetant du bois sur pied ou au bord des routes pour le revendre en l'état ou transformé après avoir organisé son exploitation (activité de

⁹ Les ventes de gré à gré s'accompagnent d'une information de l'ensemble de la profession sur la disponibilité de la ressource. La transaction ménage une place à la négociation (prix, délais, conditions d'exploitation) et ouvre le champ à la massification des coupes.



négoce), tout en assurant généralement le transport. Ils ne peuvent réaliser de travaux forestiers pour autrui sauf déclaration préalable.

Sept entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière sont recensées sur le territoire de la CFT. Ce sont toutes des entreprises de très petites tailles. Les entreprises de travaux forestiers sont unipersonnelles et les deux entreprises d'exploitation forestière comptent seulement quelques salariés. D'autres entreprises plus importantes situées hors du territoire de la CFT (26, 05, 04, 13, 84) interviennent également sur le territoire, en concurrence avec les entreprises locales. Quelques entreprises locales de Bâtiment et Travaux Publics réalisent une partie du transport.

Seulement deux entreprises locales sont certifiées PEFC, toutes les deux dans le domaine de l'exploitation forestière (Guy Chastan (26) et SERBOIS (05)).

Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales

Les entreprises de la filière bois



Figure 12 : carte d'implantation des entreprises de la filière bois – données FIBOIS

Atlas – carte 22 : carte d'implantation des entreprises de la filière bois

◆ Des difficultés économiques et organisationnelles

Un nombre significatif d'entreprises intervient pour la récolte des bois mais ce secteur reste fragile. Le manque de main d'œuvre locale (bûcherons, débardeurs, ...) est constaté par la profession. Certains exploitants forestiers font appel à des prestataires venant de l'extérieur (Diois).

A l'origine les entrepreneurs de travaux forestiers étaient salariés des scieries. Ils sont devenus par la suite travailleurs indépendants. Ils doivent depuis faire face aux contraintes habituelles des entrepreneurs (investissements, sécurité et responsabilité, gestion et commercialisation). Ce changement de statut n'a pas été accompagné, et la profession

reste très individualiste, peu organisée et manque de représentation professionnelle, syndicale....

Par ailleurs, la profession vit une situation économique tendue, contrainte de maintenir un prix de prestation par rapport à la valeur du bois qui fluctue.

La mise en œuvre de la réglementation pour une meilleure sécurité des chantiers et la prise en compte de l'environnement impose un surcoût pris en charge par les entreprises. Par exemple, les kits de franchissements de rivières ne sont pas rentables pour une seule entreprise. De même, au sein de sites protégés ou des parcs naturels régionaux, les entreprises peuvent avoir besoin de matériels particuliers pour des opérations très spécifiques.

A ces difficultés économiques s'ajoutent celles des conditions de travail (pénibilité, risques, etc.).

Les principales contraintes auxquelles la profession est confrontée :

- Des investissements lourds et difficilement amortissables pour une petite entreprise. La mise en œuvre de la réglementation (sécurité des chantiers) impose un surcoût pris en charge par les entreprises.

- De nombreux obstacles à surmonter pour les jeunes professionnels peu nombreux à être motivés par cette profession : des formations courtes et peu adaptées par rapport aux responsabilités du métier (gestion, administration, commerces, mécanisation...), la pénibilité du travail, les revenus limités et la quasi-inexistence du salariat rendant obligatoire de créer son entreprise très tôt.

Ce maillon de la filière reste fragile, d'autant que les handicaps du territoire (foncier, accès, pentes) ne facilitent pas l'exploitation.

◆ **L'accès à la ressource : une contrainte majeure**

L'accès aux coupes demeure le problème principal soulevé par la profession. L'exploitation forestière est tributaire d'équipements pour mobiliser la ressource, principalement les routes forestières et les pistes de débardage. De nombreux secteurs forestiers restent insuffisamment pourvus. S'ajoutent à cela les limitations de tonnage des routes communales et départementales qui interdisent le passage des grumiers. Ces freins font des Baronnies Provençales une région particulièrement difficile pour l'exploitation.

L'ensemble des points noirs présents sur les pistes DFCI a été recensé par les DDAF ces dernières années. Dans le cadre d'une réflexion plus générale sur le desserte ils devront être mis en phase avec les points noirs présents sur l'ensemble du réseau (communal et départemental) afin d'avoir une vision générale de l'accessibilité aux forêts.

Atlas carte 34 : équipements DFCI

Les entreprises de l'exploitation ont peu de contacts entre elles et avec l'ensemble de la filière. Il paraît indispensable de proposer des solutions qui permettent de renforcer et structurer ces corps de métiers, notamment par le biais de regroupements et d'actions collectives.
L'amélioration de l'accès à la ressource constitue un point de blocage à l'exploitation qu'il sera nécessaire de résorber si on tient à dynamiser ce secteur.



■ I.3.b. La première transformation - les scieries

Un maillon en voie de disparition

La première transformation est le maillon le plus préoccupant sur le territoire des Baronnies Provençales. En dix ans, près d'une dizaine de scieries de différentes tailles et situées sur le territoire ou à proximité (moins de 30 km) ont disparu, suite à des faillites ou des fermetures sans succession ou pour d'autres motifs.

Aujourd'hui, les scieries sont quasiment inexistantes sur le territoire et même aux alentours. Il ne reste plus que quelques petites scieries artisanales.

Des scieries artisanales qui résistent

Deux scieries artisanales sont localisées sur le territoire, mais elles communiquent très peu sur leur activité et n'ont pas de perspectives de développement (Elles ne sont pas recensées dans l'annuaire professionnel de FIBOIS et n'ont pas de salariés) :

- Scierie du Moulin à Cornillac (26) : produit de la charpente débit sur liste, rabotée et traitée. L'approvisionnement des bois, essentiellement du sapin, se fait en Haute-Savoie.

- Trans Util SARL à Méreuil (05) : exploitant forestier possédant une petite unité de sciage et qui fait du débit sur liste quand il a du bois et des commandes. Le bois est originaire des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

Le volume de bois scié sur le territoire, essentiellement du résineux, reste très faible (moins de 2000 m³).

Il est prévu très prochainement l'ouverture d'une scierie artisanale à Buis-les-Baronnies. Ebéniste, le porteur de ce projet compte se diversifier et répondre à un besoin exprimé par les professionnels locaux charpentiers et maçons.

Des scieries limitrophes qui ne s'approvisionnent pas dans les Baronnies Provençales

A la limite du territoire se trouvent trois autres petites scieries de palettes et de charpente - débit sur liste (Malaucène, 84 ; Les Omergues, 04 ; Bourdeaux, 26) mais aucune ne s'approvisionne dans le massif des Baronnies Provençales. Leurs secteurs d'approvisionnement sont très étendus (Isère, Haute-Loire, Alpes, Beaujolais, etc.). Le volume de bois scié demeure là aussi très limité.

Quelques unités de sciage plus importantes sont situées aux alentours du périmètre mais n'ont pas, non plus, d'incidence sur l'exploitation des bois dans les Baronnies Provençales.

Des pistes de développement existent

◆ Un potentiel de sciage non négligeable

Deux importantes scieries de palettes (Scierie « Monbrado » de Pierrelongue et Scierie « Girard » à Vinsobres) étaient encore présentes dans les années 1990. Ces unités n'avaient pas de problèmes d'approvisionnement en ressources locales. Elles ont fermé suite à des problèmes externes à la filière bois.



Au vu du contexte historique du territoire, il paraît envisageable d'implanter et d'alimenter en productions locales une unité de transformation significative de 20 000 m³ environ. Une telle unité permettrait de diversifier les débouchés pour les bois locaux et de dynamiser la filière. Avant d'engager un tel projet, il paraît indispensable d'envisager une étude globale qualitative et quantitative de la ressource, de sa disponibilité, incluant une analyse rétrospective des usages sur les deux dernières décennies.

◆ **Requalifier les bois : des valorisations possibles**

Les acteurs locaux véhiculent une mauvaise image des bois des Baronnies Provençales, soit disant des bois de mauvaise qualité. Pour autant ils s'accordent à dire que ces bois ne sont pas toujours utilisés à leur juste valeur en trituration.

En effet, une fois triée, une partie conséquente des bois pourrait partir en scierie (20 à 40 %) et une minorité de 10 à 20 % pourrait devenir des bois de structures (ossature).

En ce sens l'ONF et la Communauté de Communes des deux Buëch ont mis en place une plateforme opérationnelle de tri à Veynes (05) qui permet d'apporter une valeur ajoutée grâce à des débouchés variés.

Deux études locales montrent les ouvertures et les champs d'application possibles pour les essences locales telles que le Pin noir et le Pin sylvestre :

- Une étude expérimentale du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) sur les déformations au séchage de ces deux essences conclut positivement sur le pourcentage de pièces acceptées pour la maison ossature bois après séchage : les déformations de gauchissement sont les plus importantes. Si on prend un gauchissement inférieur à 10 mm (seuil usine et pour des longueurs de 2.5m de long) comme seuil pour le pin sylvestre et le pin noir, 77% des pièces sont acceptées (mais les pièces rebutées peuvent être tronçonnées pour un autre usage ou être placées en montant intermédiaire ; pour cette utilisation, aucun échantillon séché n'a été rebuté).

- Une étude plus récente conduite par FIBOIS Ardèche-Drôme sur le classement mécanique d'essences locales conclut que le classement par machine valorise beaucoup mieux les bois locaux de la Drôme que le classement visuel : dans le cas du Pin noir par exemple, le classement par machine permet une réduction de plus de 60% du taux de déclassement des sciages. Les classes de résistance C30 et plus (utilisation en lamellé-collé), quasi absentes lors du tri visuel représentent en fait 43 % du lot et 60 % des planches du lot ont un classement mécanique supérieur à C24 (utilisation possible pour la production de bois massifs aboutés et/ou reconstitués).

Le sciage est le maillon indispensable entre la production locale et son utilisation sur le territoire. Sa disparition condamne toute possibilité de valorisation locale de la production en produits transformés à haute valeur ajoutée.

Pour palier à ce constat, il serait opportun de réfléchir à l'installation d'outils de première transformation sur ce territoire. L'activité de sciage est en pleine mutation. Il devient indispensable de proposer des produits de plus en plus élaborés pour répondre aux besoins de la deuxième transformation. Le Pin noir est une essence qui présente de très bonnes propriétés mécaniques et se prête bien à la construction. Il y a là un enjeu pour le territoire de valorisation de ce produit dans l'éco-construction.



■ I.3.c. La deuxième transformation – les métiers du bâtiment et de la construction bois

Face à l'engouement national pour la construction bois, qui se fait également sentir dans les Baronnies Provençales, les architectes et les particuliers observent un déficit d'entreprises de charpentes sur le territoire.

Un changement « global » de mode d'approvisionnement qui ne profite pas au bois local

Jadis, les entreprises de la deuxième transformation de la filière bois s'approvisionnaient traditionnellement en produits très peu élaborés, directement issus des unités de sciages locales. Aujourd'hui, les entreprises cherchent à simplifier leurs circuits de distribution, à réduire leurs stocks, à ne plus trier ni purger les défauts. Elles se tournent donc vers l'utilisation de produits semi-finis voire technologiquement très avancés.

Parallèlement à cela, la construction bois a connu un bond technologique depuis le milieu des années 90. Pour répondre aux attentes du consommateur, les réglementations se sont affinées et les exigences qualitatives des entreprises et des consommateurs sont de plus en plus affirmées.

Aussi, les entreprises de deuxième transformation (charpentes et menuiseries) préfèrent les nouveaux produits industriels disponibles seulement dans les négoce et répondant à des critères précis de classement, de séchage, de conditionnement, de délais voire de tarifs qui ne sont pas disponibles localement, du fait de l'absence d'unités de sciage modernes.

Les entreprises du territoire n'échappent pas à cette tendance nationale et mettent en oeuvre des bois importés, achetés dans les négoce de bois (Saint-Hilaire-du-Rosier). Parfois, les entreprises de charpente se fournissent encore dans les scieries de proximité (Bourdeaux par exemple), mais celles-ci ne proposent ni bois local, ni bois secs. Elles n'ont par ailleurs ni la connaissance, ni le savoir-faire pour mettre en oeuvre des essences locales.

Vers un développement de l'éco-construction

Sur le territoire, l'offre est atomisée autour de 5 petites entreprises artisanales de charpente et maisons bois (qui portent de 1 à 10 projets par an), toutes situées dans la Drôme. On ne compte pas d'entreprise de charpente industrielle ou semi-industrielle.

Les entreprises développent les nouveaux marchés de l'ossature bois, en plein essor actuellement. Les entreprises confirment que les demandes ne cessent d'augmenter. La maison individuelle est la première concernée. Quand à la construction de bâtiments publics, tertiaires et industriels en bois, l'offre comme la demande, sont inexistantes.

Les entreprises de deuxième transformation de la filière bois (charpente, menuiserie, ébénisterie, artisans d'art, ...) sont de véritables acteurs du développement économique local. Présentes dans les villages et bourgs ruraux, elles maillent en profondeur le territoire rural.

Certains professionnels essayent de se regrouper. L'association Pro Bois Ventoux, créée en 1999, a pour but de rassembler les professionnels de la filière bois sur le bassin de vie du sud Drôme - nord Vaucluse. Elle regroupe essentiellement des entreprises de la deuxième transformation du bois et des architectes. Actuellement sans animateur, ses activités sont en sommeil, mais les différents membres regrettent l'arrêt de cette dynamique et plus



particulièrement l'abandon de la foire éco-tech, organisée à Richerenche (84), véritable lieu de rencontre et de formation pour les professionnels de l'éco-construction.

S'attacher à rendre les métiers du bois attractifs en mettant en valeur les atouts du matériau bois, s'intéresser au renouvellement de la main d'œuvre et des dirigeants, c'est conforter et pérenniser un tissu local d'entreprises essentiel pour le territoire.

■ I.3.d. Les débouchés : des produits peu transformés et/ou de faible valeur ajoutée

Les principales destinations des feuillus (hêtres et chênes) sont le bois énergie (essentiellement bois bûche). L'affouage¹⁰ est pratiqué de manière significative puisqu'il représente coté Drôme 12 coupes sur 30 en forêts publiques de 2003 à 2007 et 1664 m³ (10% du volume total prélevé). Les communes forestières tirent donc peu de bénéfices de leurs forêts, préférant privilégier l'aspect social et communautaire avec l'affouage plutôt que l'aspect économique.

En Drôme, le débouché quasiment exclusif des résineux est la trituration (usines à Grenoble et Tarascon). Il y a quelques années, il existait d'autres débouchés locaux, grâce à la présence d'unités locales de transformation (cf § I.3.b.).

Dans les Hautes-Alpes, les débouchés du Pin noir sont plus diversifiés (l'ONF gère une plateforme de tri localisée à Veynes permettant d'améliorer la valorisation des bois).

En général en 2007, on peut observer les prix moyens suivants :

- Lorsque les coupes de Pin noir sont mécanisables, le bois de trituration se négocie à 12 €/m³ de bois sur pieds.
- Pour des coupes non mécanisables, la valeur se situe entre 5 et 8 €/m³ de bois sur pieds.
- Pour les diamètres plus considérables, de 20 à 35 cm, une utilisation « bois ronds » est envisageable pour la confection des piquets, des perches ou des poteaux (15 à 20 €/m³ de bois sur pieds).
- Les billons de 5 mètres de long peuvent être destinés au sciage pour la caisserie ou l'emballage. On peut alors négocier des prix voisins de 22€/m³ de bois sur pieds. L'industrie de transformation de ces produits est située en Italie.

D'autres usages plus nobles sont parfois cités : sciages, plancher structure. Ils restent nettement minoritaires.

Le bois énergie sous forme de plaquette forestière représente un nouveau débouché dont l'avenir est prometteur. Le produit utilisé est le même que pour la trituration mais il peut être valablement valorisé dans des filières courtes de production de chaleur.

La requalification par le tri du bois des Baronnies Provençales en vue de l'orienter vers d'autres débouchés plus rémunérateurs apparaît comme un élément fort de ce diagnostic.

Cependant, le tri génère un surcoût qui ne peut être rentabilisé que par des débouchés à forte valeur ajoutée. Aussi, il paraît opportun d'engager une étude

¹⁰ Après accord de la commune, possibilité pour les habitants de se procurer le bois nécessaire à leur chauffage domestique en le prélevant dans la forêt communale



économique permettant d'identifier une typologie des bois à trier, des modes de tri à privilégier (bord de route, plate-forme...) et des marchés vers lesquels les orienter.

■ I.3.e. La filière bois énergie¹¹

Les enjeux du bois énergie

Les enjeux du bois énergie sont de trois ordres :

- Favoriser le développement local : Pour 1 000 TEP¹² soit environ 3 000T de bois ou 9 000 MAP¹³ de plaquettes, 4.5 emplois directs sont créés contre 1.2 pour le gaz et 1.4 pour le pétrole.

Ainsi, c'est 1 emploi direct créé pour 700 T de bois mobilisé ou 2 000 MAP de plaquettes.

- Réaliser des économies de charges : coût de l'énergie réduit car le combustible est bon marché (2.5 fois moins cher que le fuel).
- Répondre à des questions environnementales : la combustion du bois ne dégage pas plus de CO₂ que n'en stockent les arbres au cours de leur croissance ; le bilan Carbone est nul.



Photo 9 : broyeur à plaquettes forestières en fonctionnement – commune de Saint-Julien-en-Vercors (Vercors 26)

La filière d'approvisionnement en bois énergie : une offre locale existante

La bûche est le produit bois énergie traditionnel. Le granulé et le bois déchiqueté sont deux combustibles relativement nouveaux sur le marché. Ils ne sont pas en concurrence car ils ne répondent pas aux mêmes usages et l'utilisation de l'un ou de l'autre va dépendre de plusieurs critères. En général, les granulés seront plus adaptés à l'habitat individuel tandis que le bois déchiqueté sera utilisé pour les projets publics ou privés collectifs plus importants.

¹¹ Le bois énergie est l'ensemble de la biomasse bois destinée à de la production de chaleur, de vapeur et/ou d'électricité.

¹² Tonne Equivalent Pétrole

¹³ Mètre cube apparent



Production de bûches et négoce de granulés : une demande locale supérieure à l'offre

Plusieurs gros producteurs de bois bûches sont recensés sur le territoire. Ils produisent environ 12 000 stères/an (i.e. 24 000 T/an). Pour se diversifier, ils s'orientent de plus en plus vers le négoce de granulés et la production de plaquettes, qui demandent des installations et équipements spécifiques (plateforme de stockage, chargeur, camion souffleur...). Actuellement, de nombreuses grandes surfaces proposent également du granulé en sac.

Une entreprise d'exploitation forestière (Guy Chastan, 26) prévoit d'investir dans un camion souffleur permettant de livrer de la plaquette et du granulé en vrac.

Le contexte à venir sera certainement plus exigeant pour le bois bûche notamment en ce qui concerne la qualité du bois (nouvelles modalités de chargement des appareils de chauffage à bûche, rendement, entretien, taux de poussière, etc.). Le développement des filières Bois déchiqueté semble par contre très prometteur dans les Baronnies Provençales.

L'offre en bois déchiqueté : quelques initiatives très dynamiques sur les périphéries, plus limitées au centre

Secteur de Dieulefit :

Sur le canton de Dieulefit, sous l'impulsion, l'animation et la coordination de la communauté de communes dans le cadre du PER (Pôle d'Excellence Rurale) « D'art et de feu » et du Projet Local de Gestion de l'Espace du pays de Dieulefit (PLGE), trois structures d'approvisionnement en bois déchiqueté se sont installées dans un rayon de 15 km : l'EURL Yvon Tilloy à Vesc, la scierie DUFOR à Bourdeaux et Guy Chastan à Montjoux.

Yvon Tilloy EURL agit en négociant. Il fait appel à des prestataires locaux pour la production de plaquettes, le stockage et la livraison de huit chaufferies privées et trois communales.

Son hangar d'une capacité de 1000 MAP est localisé à Vesc chez M. Tardieu, un agriculteur, qui produit environ 1000 MAP/an. La logistique (séchage de grume) permettrait en l'état de livrer 2500 MAP/an. M. Tardieu assure la livraison dans un rayon d'action de 15 km.

La scierie DUFOR située à Bourdeaux produit de la plaquette de scierie. Elle possède un broyeur fixe en bout de chaîne de coupe et commercialise environ 800 MAP/an. Elle dispose de 3 cellules de stockage pour un total de 1200 MAP. L'entreprise fournit de la plaquette pour le compte de l'EURL Yvon Tilloy.

Aujourd'hui, ces structures produisent près de 2000 MAP par an. M. Tardieu, gérant de la plateforme de Vesc pour le compte de l'EURL Yvon Tilloy, envisage d'augmenter la capacité de stockage sous hangar pour atteindre 2500 MAP en 2009. Il compte également s'équiper prochainement d'une grue forestière.

L'exploitant forestier Guy Chastan veut développer ses infrastructures pour produire et livrer de la plaquette forestière par soufflerie (hangar de stockage de 1 000 MAP, plateforme, camion souffleur) dans un rayon de 50km. Il pense livrer 4 000 MAP d'ici 2010, suite à une réflexion et un partenariat avec l'Association De Tout Bois.

Des partenariats et contractualisation entre producteurs et négociants se sont créés afin de structurer un tant soit peu la filière de fourniture de combustible. Ces acteurs sont réunis dans l'association locale « De Tout Bois », rassemblant les forestiers, les installateurs, les



bureaux d'études et les consommateurs du Pays de Dieulefit et de ses environs. Elle informe, sensibilise et conseille les clients et les collectivités sur le bois énergie.

L'intercommunalité de Dieulefit a joué un rôle central dans la mise en œuvre de cette politique territoriale. Le plan bois énergie (Ademe et Région Rhône-Alpes) a aidé l'implantation de la structure de Vesc. Le PER et le PLGE ont permis d'augmenter les aides pour les structures d'approvisionnement et les chaudières sur le territoire. En 2008, la consommation en bois sur ce secteur pourrait se voir doubler par la seule installation de la chaudière bois au collège de Nyons (consommation estimée autour de 2 000 MAP).

Secteur de Veynes :

A Veynes (05), la Communauté de Communes des Deux Buëch a investi, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) 'Bois des Hauts Pays du Buëch', dans la réalisation d'un parc à bois et d'un hangar de stockage. ONF Energie, filiale de l'Office National des Forêts et de la Fédération Nationale des Communes Forestières assure la gestion de la structure et la distribution de plaquettes forestières. ONF Energie achètera la biomasse aux détenteurs de ressources (ONF, communes forestières, propriétaires privés, scieries, etc), exploitera, transformera et livrera les produits. Elle ne dispose cependant pas de moyens matériels pour réaliser les opérations d'exploitation, de déchetage et de transport qui seront faits sous forme de prestations de travaux par des entrepreneurs de travaux forestiers (exploitants forestiers, entreprises de broyage, transporteurs) complétées par le service local ONF.

Le démarrage de ce projet est prévu pour mai 2008. Le hangar de stockage pourra accueillir 2 000 MAP. Le fonctionnement n'est pas encore définitif, mais des scieurs pourraient également alimenter la filière.

Secteur de la Haute Vallée de l'Ouvèze :

Deux agriculteurs propriétaires forestiers possèdent l'ensemble de la logistique permettant de produire et de commercialiser de la plaquette (bois, hangar, remorque, broyeur). Ils alimentent la chaufferie communale de Montauban sur l'Ouvèze (100 MAP/an) et quelques chaufferies privées. La demande va croissante, notamment pour des projets agricoles situés à l'extérieur du territoire que l'organisation en place ne permet pas de satisfaire. Ces producteurs ont le potentiel et la volonté de développer cette activité mais ont besoin de s'appuyer sur une infrastructure centrale qui assurerait le stockage, le broyage, le transport et la commercialisation des produits.

D'autres structurations sont en cours. Des éleveurs souhaiteraient développer cette production pour compléter leurs revenus.

L'enjeu de la présente CFT est d'avancer en concertation et en coordination avec l'ensemble des acteurs, pour ne pas fragiliser le système en générant une concurrence accrue.

La demande en bois-énergie : des installations encore trop rares

Le secteur des Baronnies Provençales est véritablement sous-développé en termes d'installations bois-énergie. Une trentaine de chaufferies individuelles et collectives sont installées sur l'ensemble des Baronnies drômoises et consomment 1 586 MAP (300 tonnes de plaquettes forestières et 60 tonnes de granulés). On recense neuf chaufferies collectives privées localisées essentiellement dans le canton de Dieulefit et de Nyons (avec un réseau de chaleur privé réalisé) et deux chaufferies communales situées à Montauban sur l'Ouvèze et à Montjoux.



Le CEDER est l'association chargée de l'installation des chaufferies bois sur le sud de la Drôme. Elle recense 11 projets en cours de réalisation sur le territoire des Baronnies Provençales, dont 7 en collectif privé et 4 projets publics. La consommation de ces projets est estimée à 450 tonnes de bois, soit 1 500 MAP environ.

Du côté des Hautes-Alpes, c'est l'association des communes forestières qui s'occupe de la sensibilisation et du suivi des chaufferies bois énergie. De nombreux projets se concrétisent sur l'ensemble du département mais la partie sud-ouest reste encore très timide. Seuls un projet est en cours d'étude à Rosans et un autre au stade de la réflexion à Eourres

Type chaudière	Puissances installées en KW			
	CFT Hautes-Alpes	CFT Drôme	Total CFT	Prévisionnel à deux ans
Bûche	nc	nc	nc	nc
Plaquette (collectif public)	0	295	295	est. 500
Plaquette (collectif privé)	0	385	385	est. 400
Plaquette (individuel)	40	290	330	nc
Total Plaquette	40	960	1000	nc
Granulé	0	179	179	nc
Mixte plaquette/granulé	0	10	10	nc

Tableau 4 : consommation en bois-énergie sur le territoire des Baronnies Provençales – données CEDER, FIBOIS, Conseil Général 05



Figure 13 : la filière bois énergie – données FIBOIS, CEDER, OFME

Les certifications en bois énergie

Depuis 2002, la fourniture de combustible bois pour chaudière automatique peut être certifiée. La certification « Chaleur Bois Qualité + » est basée sur un référentiel AFAQ¹⁴ *service confiance* piloté par FIBOIS/FIBRA. Les fournisseurs professionnels qui s'engagent dans cette démarche qualité peuvent apporter à leurs clients de véritables garanties concernant :

- La qualité des combustibles
- La fiabilité des approvisionnements

Cette certification est une sécurité pour les consommateurs. Elle leur permet de choisir plus sereinement la filière bois énergie. Sur le territoire concerné par la charte forestière de territoire, l'EURL Yvon Tilloy est certifié AFAQ, et donc les plaquettes de la scierie Dufour et de l'entrepôt de Vesc également.

De même l'ONF, le Groupe Coopération Forestière et la Fédération Nationale des Communes Forestières se sont engagés dans la certification de combustibles « Forêt Energie® » en proposant une source d'énergie garantie en origine et en qualité, fiable en approvisionnement et issue de forêts gérées durablement.

Bien que peu développé sous ses formes modernes (paquettes et granulés), le bois-énergie est une opportunité importante pour le développement de l'exploitation du massif forestier des Baronnies Provençales.

On observe un fort développement de l'outil de production. La structure d'approvisionnement et les dynamiques de filière se mettent en place en périphérie en coordination avec les acteurs locaux (associations, collectivités, etc.).

Le cœur du territoire accuse un net retard de développement dans ce domaine que la CFT devra s'attacher à combler.

I.4. Forêt et agriculture

■ I.4.a. Le sylvo-pastoralisme

Les ovins

L'élevage ovin est très présent sur le territoire de la Charte Forestière des Baronnies Provençales. En 2000, 50 000 brebis y ont été recensées et un peu plus de 300 élevages (données RGA). Plus de la moitié du cheptel est située dans les Hautes-Alpes. Les troupeaux sont de petite taille, (115 animaux par élevage en moyenne dans la Drôme contre 220 dans les Hautes-Alpes). Le pastoralisme ovin concerne la quasi-totalité du territoire, excepté une vingtaine de communes des piémonts occidentaux.

¹⁴ AFAQ : Assurance Française de l'Assurance Qualité



Plus de 90 % des éleveurs du territoire pratiquent le pâturage en forêt (forêt et landes boisées) durant une majeure partie de l'année. La forêt est très appréciée par les éleveurs car elle procure une ressource en herbe, en jeunes pousses et en fruits secs tout à fait intéressante pour l'alimentation des animaux. Le pâturage en forêt constitue environ les $\frac{3}{4}$ de surfaces utilisées par les troupeaux. En Drôme, les unités pastorales portent sur plus de 15 000 hectares de forêt. On les estime à plus de 30 000 hectares dans les Hautes-Alpes. Ainsi, $\frac{1}{4}$ du territoire forestier participera au sylvo-pastoralisme ovin dans les Baronnies Provençales. On peut sans nul doute affirmer que l'élevage ovin est un des premiers utilisateurs de l'espace forestier dans ce territoire.

Le pâturage ovin est très bénéfique pour la forêt. Il limite l'embroussaillage, la fermeture des milieux forestiers, participe à l'entretien du paysage, diminue les risques d'incendie et participe au maintien de la production de truffes sauvages. Mais le pâturage à lui seul ne permet pas de contenir la fermeture du milieu forestier et la forêt continue irrémédiablement de se densifier au détriment de la ressource en herbe.



Photo 10 : bergerie et parcours sylvo-pastoraux dans les Baronnies Provençales – commune de La Roche-sur-le-Buis

Les modes de gestion des parcours sont variés. Ils peuvent être individuels ou collectifs sous la forme de Groupements Pastoraux (11 GP sur la Drôme, 5 GP sur les Hautes-Alpes + 5 Associations Foncières Pastorales). Ils peuvent être propriété des éleveurs ou faire l'objet de conventions pluriannuelles de pâturages, de baux ou d'accord de gré à gré. Les grandes transhumances d'été de troupeaux en provenance du sud ne sont pas d'usage sur le territoire. En revanche, il existe une transhumance locale par les éleveurs de la vallée qui utilisent les pelouses d'altitude en été de manière individuelle ou collective, ainsi qu'une transhumance collective de demi-saison. Quelques troupeaux peuvent également hiverner sur le territoire (troupeaux locaux ou en provenance d'autres départements limitrophes).

Une grande partie des parcours en landes ou sous-bois sont utilisés en parcs, la main d'œuvre pour la garde des troupeaux n'étant plus assez nombreuse. La création des parcs demande un investissement financier important, pas toujours supportable par les éleveurs malgré les aides, ce qui peut freiner la mise en valeur pastorale de nouvelles surfaces forestières.

L'activité pastorale est accompagnée en Drôme par l'Association pour le Développement de l'Economie Montagnarde (ADEM) et par le Centre d'Etude et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) dans les Hautes-Alpes. Leurs liens avec les gestionnaires forestiers et les éleveurs sont permanents. Depuis les sécheresses successives de ces dernières années, plusieurs conventions de pâturage ont été conclues avec les gestionnaires forestiers publics permettant la mise à disposition de nouveaux terrains sylvo-pastoraux.

Les parcours (souvent pour les plus anciens) nécessitent souvent la mise en œuvre de travaux permettant d'améliorer la circulation des animaux et l'offre fourragère (dégagement de sous-étages forestiers, ouverture de clairières...) et d'améliorer les équipements pastoraux. Ces travaux peuvent (devraient) parfois avantageusement être associés à des programmes de valorisation des matériaux utiles à la filière bois-énergie. L'objet de la charte forestière devra prendre en compte l'intérêt de conforter et de



coordonner les différents acteurs de la filière bois et en particulier à la filière bois énergie en vue d'une valorisation optimale de ce territoire.

L'activité sylvo-pastorale représente un enjeu très fort pour le territoire :

- **de part l'activité économique que génère l'élevage ovin,**
- **de part l'entretien du milieu forestier qui est très favorable à la biodiversité et permet de réduire les risques d'incendies,**
- **et également par les valeurs socio-culturelles qu'elle véhicule.**

En cela, le sylvo-pastoralisme, important pour la filière ovine locale qui vit actuellement une phase difficile, devra faire l'objet de toutes les attentions. La charte forestière de territoire devra s'efforcer de trouver des actions permettant de soutenir et de valoriser cette activité.

Atlas – carte 24 : le cheptel ovin

Atlas – carte 25 : les unités pastorales

Les caprins

Le territoire bénéficie de deux Appellations d'Origine Contrôlée caprines :

- AOC Banon : le territoire concerné par cette AOC intègre le secteur ouest de la vallée et le sud-est Drômois.
- AOC PICODON : partie Drômoise

Malgré la forte notoriété dont bénéficient ces deux signes de qualité, les productions caprines sont très faibles sur le secteur. Le cheptel total est de seulement 1500 chèvres dans la Drôme et 550 chèvres dans les Hautes-Alpes. La taille moyenne des fermes est de 10 chèvres par élevage ce qui traduit une activité artisanale et globalement spécialisée malgré la présence d'élevages de taille plus importante.

L'AOC Banon impose dans son décret une durée minimum de pâturage (en parcours ou prairies) de 120 jours. Cette obligation réglementaire est un outil destiné à maintenir une activité traditionnelle extensive garantissant les typicités du produit et assurant par là même l'entretien de l'espace.

Malheureusement, l'aire de collecte des laiteries produisant du Banon a été réduite sur le secteur et les derniers élevages laitiers ont été contraints d'arrêter la production. Les productions fermières de fromages AOC sont tout à fait marginales sur le territoire.

Pourtant, le potentiel de développement est là. Les débouchés nationaux de fromages de chèvres AOC sont en plein essor, le potentiel fourrager en parcours est important, mais les contraintes dues aux investissements imposés par les mises aux normes et surtout par la pénibilité du travail dissuadent les initiatives d'installation ou de reprises d'installations existantes.

Vu le cheptel et les surfaces forestières concernées, les enjeux pour le territoire forestier sont faibles, bien que le potentiel de développement de cette activité soit réel.

Atlas – carte 26 : le cheptel caprin et les périmètres des AOC Banon et Picodon



Les bovins

D'après les données du recensement Général Agricole, le cheptel bovin était en 2000 d'environ 2500 têtes sur l'ensemble du territoire (2000 en Drôme, 500 dans les Hautes-Alpes). Une cinquantaine d'élevage sont concernés. Ces élevages sont essentiellement allaitant (engraissement de vaches Charolaises et Limousines) et laitiers de façon très marginale.

Les bovins pâturent en grande majorité dans des prairies, mais peu en forêt. Cette activité a donc assez peu d'impact sur le territoire forestier.

■ I.4.b. La trufficulture

Plusieurs espèces de truffes sont récoltées sur le territoire dont la célèbre truffe noire (*Tuber Melanosporum*), champignon très bien adapté aux zones provençales et au climat méditerranéen. La production de truffe dans les Baronnies Provençales est importante, surtout dans sa partie occidentale qui est considérée comme faisant partie du premier bassin truffier d'Europe.

La production traditionnelle de truffes sauvages a progressivement été abandonnée durant le XX^{ème} siècle au bénéfice de la culture de plants mycorhizés plus simples d'exploitations (parcelles mécanisables) et de production rendue moins aléatoires grâce à l'irrigation des plants. La majeure partie de la production provient aujourd'hui des truffes de culture. Malgré l'apport des ces techniques nouvelles, la production annuelle de truffe n'a cessé de diminuer au cours du siècle dernier pour atteindre aujourd'hui des niveaux de production 50 à 1000 fois inférieure à ce qu'il étaient un siècle auparavant. En cela, les Baronnies Provençales présentent de très fortes potentialités de production de truffe, à la fois en forêt (sylvic-trufficulture) et à la fois par la mise en place de nouvelles cultures sur les parcelles agricoles à l'abandon (trufficulture conventionnelle).



Photo 11 : plantation de chênes truffiers dans le Baronnies Provençales – commune de Rémuzat

Etant donné la hausse des prix de vente de la truffe et vu les potentialités de développement de la production sur le territoire, la Charte Forestière devra s'attacher à valoriser cette filière et promouvoir son développement.



I.5. Forêt et biodiversité

■ I.5.a. La biodiversité en forêt

La forêt des Baronnies Provençales occupe 79 % du territoire (180 000 hectares). Loin d'être homogène dans sa composition, la forêt des Baronnies Provençales se répartie selon trois étages de végétation (L. Garraud, 2003) correspondant à une typologie éco-forestière bien précise :

- **Les piémonts méditerranéens** : cette entité correspond aux séries de Chêne vert et de Pin d'Alep présentes à moins de 500 mètres d'altitude sur les piémonts ouest du territoire (basses vallées de l'Ouvèze, de l'Eygues et du Lez).
- **Les hautes Baronnies Provençales** : cette entité correspond aux séries de Chêne pubescent et de Pin sylvestre présentes sur la plus grande partie du territoire à des altitudes comprises entre 500 et 1200 mètres d'altitude en versant sud et 500 et 900 mètres d'altitude en versant nord.
- **La montagne des Baronnies Provençales** : cette entité correspond aux secteurs situés à des altitudes supérieures à 900 mètres en versant nord et 1200 mètres en versant sud. D'extension assez localisée elle n'est représentée que sur les sommets des principaux reliefs. Les formations boisées y sont assez peu présentes et se caractérisent par des hêtraies thermocalcicoles, voire des hêtraies sapinières plus localement. On y trouve fréquemment des landes et des pelouses sommitales à vocation pastorales.

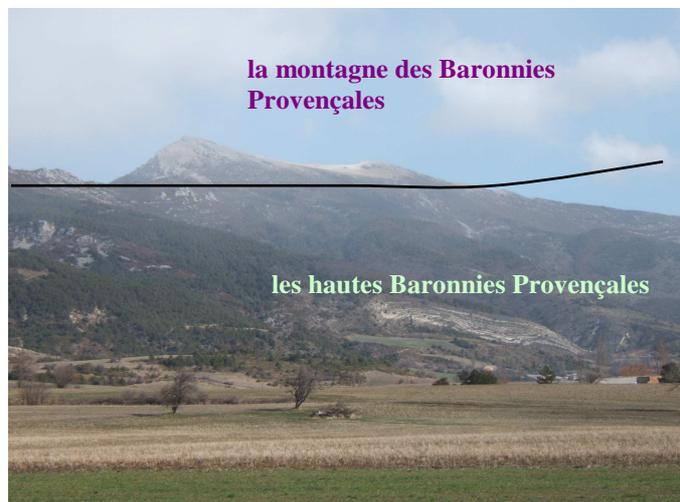


Photo 16 : les unités éco-forestières vues sur la montagne de Maraysse (05)

Atlas – carte 39 : entités territoriales

Cette diversité liée aux variations climatiques et morphologiques du territoire est à l'origine d'une richesse écologique tout à fait remarquable que l'on peut de façon synthétique rattacher à quatre types de milieux forestiers ou sub-forestiers.

- Les forêts :

Les forêts des Baronnies Provençales sont constituées d'essences à la fois résineuses (Pin sylvestre, Pin noir et Pin d'Alep) et feuillues (Chêne vert, Chêne pubescent, Hêtre et Chêne



Kermès). Les sous étages, garants de la régénération naturelle des forêts, sont très présents et richement diversifiés (buis, amélanchier, Genévrier, etc.). On note également la présence très ponctuelle sur de rares formations siliceuses de quelques châtaigneraies.

La faune est très riche en forêt. Les populations d'ongulés sont nombreuses. On trouve le sanglier, le chevreuil, le cerf, ainsi que le chamois. A titre plus anecdotique, une petite population de mouflons est localisée aux alentours des communes de Reilhanette, Plaisians et Ferrassières. La petite faune sauvage est représentée par la bécasse des bois, le Pic noir et de nombreuses espèces de Chiroptères. L'entomofaune est très présente en forêt notamment au sein de vieux arbres dépérissant.

- Landes, landes boisées et pelouses sèches intraforestières :

Ces milieux très vastes abritent une flore et une petite faune sauvage souvent remarquable. On trouve de nombreuses Orchidées, une grande diversité de graminées, des genêts et des genévriers dont le Genévrier thurifère (espèce protégée en Rhône-Alpes et l'annexe 2 de la Directive Habitats) présent dans les hautes vallées de l'Eygues, de l'Oule et de l'Ouvéze, le Genévrier nain présent dans la haute vallée de l'Oule et sur les montagnes de Raton et le Genévrier de Phénicie ainsi que le Genévrier oxycèdre.

Les landes et landes boisées abritent une petite faune abondante : grives, Lièvre brun, Bécasse des bois, Faisan, Lapin de garenne, Perdreau et divers oiseaux prairiaux...



Photo 12 : lande à Genévrier thurifère

- Les habitats rocheux :

Plus ou moins fortement boisés, ces habitats abritent une flore de petite taille caractéristique des milieux secs, mais dotée d'une grande diversité. On y trouve, entre autres, diverses plantes aromatiques (thym, lavande, sarriette,...) mais également des mousses voire des fougères dans le suintement des diaclases rocheuses.

Ces habitats abritent de nombreuses espèces de rapaces (faucons, aigles, vautours...) et de nombreux chiroptères qui logent dans les grottes et les cavités rocheuses.

- Les ripisylves:

Les ripisylves et forêts alluviales ont un rôle tout à fait considérable dans le fonctionnement des écosystèmes aquatiques :

Photo 13 : ripisylve de l'Eygues

Habitat :

Situées à l'interface entre le milieu terrestre et aquatique, les formations végétales riveraines sont essentielles pour beaucoup d'organismes vivants, notamment les mammifères (castor, loutre..), les oiseaux (cinclon plongeur, martin pêcheur,...), les amphibiens (crapaud sonneur à ventre jaune,...), les reptiles (salamandre,



serpent,...), les invertébrés (écrevisse à pied blanc,...), les poissons (abris de nombreuses frayères) et constituent le territoire de chasse de certains chiroptères.

Le continuum de végétation des ripisylves joue un rôle de corridor de déplacement fondamental à la mobilité transversale des populations indispensable à leur alimentation et au brassage génétique des espèces.

Les racines, troncs et branches immergées constituent autant d'abris, de lieux de pontes, de territoires de chasse favorables au développement des individus et des espèces.

Réserve génétique :

Les zones humides présentent de façon générale et d'autant plus en zone méditerranéenne où l'eau est rare, une très grande importance en terme de biodiversité génétique et notamment concernant des espèces rares, endémiques de ces milieux.

Protection mécanique des berges :

La végétation arborée assure par son puissant appareil racinaire un encrage solide de la végétation dans le sol garant d'une résistance mécanique face aux asseaux des eaux en crues. Cela limite l'érosion des berges et les dégâts pouvant affecter le parcellaire agricole, les infrastructures routières ou les équipements et aménagements périphériques.

Régulation des régimes hydriques :

Le maintien d'un couvert végétal dans le lit majeur permet de limiter l'intensité des crues en dispersant une grande partie de l'énergie hydraulique au contact de la végétation. La réduction de la vitesse du courant permet de diminuer les effets de l'érosion et de réduire les risques de dégâts en aval.

Régulation de la qualité des eaux :

La végétation des berges forme un réseau d'ombrage sur la rivière qui limite le réchauffement des eaux néfaste à la qualité bactériologique et à la solubilisation de l'oxygène nécessaire à la vie aquatique.

En outre, la ripisylve joue un rôle de filtration des eaux de ruissellement latérales, provenant bien souvent de cultures voisines. La végétation permet la fixation des nitrates et autres pesticides et contribue à l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière.

Dans les Baronnies Provençales, comme en beaucoup de territoires, les ripisylves ont bien souvent été détruites de manière à augmenter les surfaces cultivables. L'absence de végétation entre la rivière et les cultures fragilise les berges et il n'est pas rare aujourd'hui de constater la destruction de champs de lavandins emportés par les eaux.

■ I.5.b. Les inventaires écologiques

La richesse écologique du territoire a conduit au classement de 2/3 de l'espace dans divers dispositifs environnementaux.



Les ZICO

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ont été réalisées dans le cadre de la Directive Oiseaux entre 1979 et 1991. Ce sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des populations d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire. L'ensemble des ZICO du territoire ont été traduites en ZPS (voir la partie correspondante).

Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des inventaires initiés à partir de 1982 et réactualisés en 2004. Ils reposent sur le caractère remarquable des écosystèmes et sont reconnus à dire d'expert et selon une méthodologie très précise. Les ZNIEFF sont de deux types :

- Les ZNIEFF de type I, de faible surface, présentant un intérêt biologique remarquable par la présence d'espèces ou d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques. Le territoire compte 38 839 ha de ZNIEFF de type I.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturellement riches et peu modifiés (massifs forestiers,...). qui représentent 111 327 ha du territoire. Elles permettent d'assurer une cohésion fonctionnelle et une interconnexion entre les ZNIEFF de type I.

Atlas – cartes 27, 28 : carte des richesses écologiques

Les inventaires territoriaux

Très récemment, le SMBP a conduit une étude visant à inventorier les sites à enjeu et à cartographier les habitats. Une soixantaine de sites à majorité forestiers, ont été identifiés pour leur enjeu de conservation concernant les habitats et la flore. Ce travail constitue une base solide pour définir des actions spécifiques de préservation, voire de restauration de la biodiversité.

Atlas – cartes 29 : carte de répartition des espèces protégées sur le territoire

Atlas – cartes 30 : carte des secteurs à enjeu ou à valeur patrimoniale

■ I.5.c. Les périmètres de protections règlementaires

Les réserves biologiques

Une seule réserve biologique existe sur le territoire : la Réserve Biologique Domaniale Dirigée des 'Gorges de la Méouge' dans les Hautes-Alpes. Ce classement est le seul qui contraint les gestionnaires et les exploitants au respect de prescriptions strictes en matière de gestion. Ce site s'étend sur 188 ha.

L'ONF est porteur de deux projets de Réserves Biologiques Forestières en vue de la préservation du genévrier thurifère, l'un dans la Forêt domaniale de Beynon sur la commune de Saint-Genis et l'autre dans la Forêt domaniale de l'Eygues sur la commune de Saint-André-de-Rosans.

Les sites NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 est constitué de 9 sites :



- Les sites appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont proposés au titre de la Directive Oiseaux. Deux ZPS sont présentes sur le territoire :
 - les « Baronnies, Gorges de l'Eygues ». Ce site s'étend sur 12480 ha et recouvre les aires potentielles de nidification des différentes espèces de Vautours réintroduites.
 - La « vallée de la Durance ». Ce site très étendu concerne peu le territoire. Seuls 278 ha situés sur la commune de Ventavon sont concernés.
- les sites appelés Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont des Sites d'importance Communautaires (SIC) proposés au titre de la Directive Habitats, faune, flore. Ils abritent des habitats naturels ou des espèces remarquables. 7 ZSC sont présentes sur le territoire pour une superficie totale de près de 9433 ha.

Les sites Natura 2000 doivent faire l'objet de mesures de gestion concertées qui permettront le maintien des espèces concernées et des habitats en place. Les orientations de gestion et de conservation des sites NATURA 2000, leurs modalités de mise en œuvre et les dispositions financières sont régies en France par un Document d'Objectifs (DOCOB). Toute action ou aménagement susceptible de porter atteinte aux habitats en place doit faire l'objet d'une étude d'incidence préalable à sa réalisation.

Sur le territoire des Hautes-Alpes, les DOCOB sont tous réalisés ou en cours de réalisation. Aucun DOCOB n'est réalisé sur le territoire drômois de la CFT.

Les Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.)

Les ENS sont un outil financier et juridique des départements pour la protection de certains espaces naturels. Ils permettent au département de procéder à leur acquisition foncière ou d'aider des communes à les acquérir. Ils permettent également la mise en œuvre de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Cette procédure est régie par le code de l'urbanisme :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) Pour mettre en œuvre la politique prévue à l'article L. 142-1, le département peut instituer, par délibération du conseil général, une taxe départementale des espaces naturels sensibles. (...) Cette taxe est perçue sur la totalité du territoire du département. Elle est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et sur les installations et travaux divers autorisés en application de l'article L. 442-1. (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) »

Dans les Hautes-Alpes, aucun site n'a fait l'objet d'intervention de la part du conseil général.

Sur le territoire Drômois, 3 sites ont été acquis par des communes avec l'aide du Conseil Général : les Perdignons (commune de Chateauneuf-de-Bordette), le Moulin de Pendants (commune de la Motte-Chalancon) et le site de Montrond (commune de Verclause). Leur gestion s'appuie sur un Schéma Départemental des ENS adopté en avril 2007 qui fixe les principes de gestion (connaissance, gestion durable et sensibilisation du public, valorisation des sites) et décline un programme opérationnel sur 5 ans. De nombreux autres sites sont pressentis sur le territoire et pourraient faire l'objet d'une politique volontariste de la part du département.



Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Aucun arrêté de protection de biotope n'a été recensé sur le territoire.

Les sites classés ou inscrits

Aucun site classé n'a été recensé sur le territoire.

Dix sites inscrits ont été identifiés sur le territoire de la CFT. Deux de ces sites ont une connotation forestière :

- le défilé des Trente-Pas sur la commune de Saint-Ferreol-Trente-Pas
- les gorges d'Ubrioux sur la commune de Buis-lès-Baronnies

Il est important de noter que tout projet de modification de l'état des lieux doit être porté à la connaissance de l'administration et recevoir un avis favorable de la part de la Commission Départementale des Sites, Nature, Perspectives et Paysages.

Atlas – cartes 31 : carte des sites inscrits

■ I.5.d. Les évolutions biologiques du territoire

Les évolutions de la biodiversité sur le territoire sont liées essentiellement au phénomène de reconquête et de fermeture de l'espace forestier. Les effets du changement climatique commencent également à se faire ressentir.

Evolutions de la faune sauvage

Ces dernières décennies ont vu une augmentation considérable des populations d'ongulés (sangliers, cerfs et chevreuils en premier lieu). Ces animaux provoquent aujourd'hui des dégâts sur la régénération naturelle des forêts, sur les plantations et surtout sur les cultures limitrophes.

De nombreux habitats prairiaux ont également disparu entraînant une diminution significative de la petite faune (oiseaux, mammifères).

Les populations de Tétrins Lyre, en limite méridionale de répartition sont très menacées sur le territoire. Cette espèce a aujourd'hui totalement disparue du territoire drômois de la CFT depuis une trentaine d'années et reste très marginale dans les Hautes-Alpes.

Le loup a fait sa réapparition récemment sur le territoire. Sa présence pose de sérieux problèmes de cohabitation avec les pratiques extensives sylvo-pastorales.



Photo 14 : prairie en cours de boisement – commune de Pelonne

Evolutions de la flore

La réduction des prairies et des pelouses sèches riches en graminées, orchidées et autres espèces végétales entraîne une diminution de ces espèces souvent remarquables.

Par ailleurs, les évolutions du climat ont tendance à favoriser le développement des essences méditerranéennes au détriment des essences plus septentrionales.

■ I.5.e. Les initiatives en faveur de l'environnement

Quelques initiatives portées par des associations écologiques ont déjà permis de mettre en valeur ponctuellement la richesse écologique des Baronnies Provençales.

La réintroduction du Vautour fauve initiée depuis 1993 et plus récemment du Vautour moine, ont permis le retour naturel du Vautour percnoptère. Ce travail est une des actions phares du territoire. Ces rapaces charognards (environ 150 animaux présents dans les Gorges de l'Eygues), permettent d'augmenter l'offre d'activités de découverte de la nature et de sensibilisation à l'écologie. Ils constituent un attrait touristique important d'environ 15 000 visiteurs par an. Ces actions conduites par l'association 'Vautours en Baronnies' sont très largement acceptées par la population locale et ont été soutenues par l'état et les collectivités.

Le suivi des populations d'ongulés par les chasseurs et les associations de protection de la nature via l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats a permis d'apprécier précisément l'état des populations sur Rhône-Alpes et PACA et de mettre en évidence notamment la présence du chamois dans les oliviers ce qui constitue en soi une originalité notable.

De nombreux inventaires botaniques ont été réalisés (CBNA Gap-Charance, Garraud, 2003) et ont permis d'identifier la présence de certaines espèces patrimoniales comme le Génévrier thurifère par exemple.

Le CORA Drôme a également réalisé un Atlas sur les oiseaux nicheurs du territoire.

■ I.5.f. Conclusion concernant les enjeux écologiques

D'une manière générale, la qualité écologique des Baronnies Provençales constitue un atout important pour le territoire. Vu la diversité des périmètres écologiques inventoriés et vu l'importance des surfaces concernées, le niveau de connaissance actuel de l'écologie du territoire forestier semble satisfaisant. En revanche, tout reste à faire en terme de gestion, de préservation, de conservation et de valorisation des habitats et du patrimoine remarquable qui sont aujourd'hui menacés par le développement de la forêt.

Cela pourrait se traduire par :

- **l'accélération de la réalisation des DOCOB des sites NATURA 2000 qui n'en sont pas pourvus,**
- **la prise en charge de la gestion de ces sites et la mise en œuvre d'une politique de contractualisation avec les propriétaires et les gestionnaires (MAE territorialisées, contrats Natura 2000 forestiers, contrats de gestion ENS, etc.),**
- **l'identification d'habitats et d'espèces à haute valeur patrimoniale et la**



mise en place d'opérations écologiques spécifiques,

- **la sensibilisation et l'éducation de la population (scolaires, grand public, élus, touristes, etc.),**
- **la généralisation de prescriptions environnementales dans les travaux d'exploitation forestière,**
- **l'amélioration de la gestion des ripisylves voire la restauration de cordons boisés.**

Ajoutons à cela un enjeu social fort lié au manque d'appropriation locale de la responsabilité collective associée au maintien et à la conservation de ces espaces. Les démarches de zonage statutaire ayant historiquement été conçues de façon descendante (de l'Europe/Etat vers les territoires), la population et les usagers des terrains agricoles et forestiers ont davantage perçu l'écologie comme une contrainte plutôt qu'un atout pour le territoire. La sensibilisation et l'éducation à l'écologie seront un amorçage nécessaire et indispensable pour avancer significativement dans ce domaine.

I.6. Forêt et gestion de l'eau

La moitié ouest du territoire est drainée vers le Rhône via l'Eygues, l'Ouvèze, Le Toulourenc et le Lez. A l'est, le réseau hydrographique s'écoule vers la Durance via le Buëch et ses principaux affluents : la Méouge, le Céans et la Blaisance. Le réseau hydrographique, souvent encaissé au fond des vallons et d'apparence débonnaire recèle une violence susceptible de générer d'importants dégâts sur les zones avales.

D'une manière générale, à l'instar de l'ensemble des forêts de montagne, le couvert forestier permet un maintien durable des sols et limite l'érosion, cause de nombreux phénomènes catastrophiques à court, moyen et long terme. C'est toujours quand la forêt vient à manquer que le constat de ce rôle est le plus flagrant. La forêt joue un rôle tampon vis-à-vis des régimes hydriques en favorisant l'infiltration des eaux de surface et limitant le ruissellement. Elle constitue également une protection naturelle contre les pollutions des nappes et abrite de nombreux captages en eau potable. Cette situation crée des contraintes importantes sur les actions de gestion forestière et les investissements en matière d'infrastructure. Ajoutons à cela le rôle fondamental joué par les ripisylves concernant la gestion quantitative et qualitative des eaux (voir la partie I.5.a.)

Aussi, pour garantir le bon fonctionnement hydrique du territoire et la qualité de ses eaux, il est nécessaire de pérenniser l'implantation de la forêt et de participer à son renouvellement.

Toutes les rivières du territoire sont en phase d'être gérées par des contrats de rivière à l'exception du bassin versant le l'Eygue et de l'Ouvèze. Les contrats de rivière intègrent en général les travaux d'entretien de la végétation des berges.

Néanmoins, des actions complémentaires d'amélioration de la gestion des ripisylves voire de restauration de certains cordons boisés (cf. partie précédente) pourraient être envisageables dans le cadre de la charte forestière.

En concertation avec les syndicats de rivières, des actions de lutte contre l'érosion de versant, le ruissellement de surface ou le transport de sédiments pourraient également être envisagées, ainsi que des actions concernant



l'amélioration des pratiques liées à l'exploitation forestière sur les têtes de bassins.

Atlas – carte 32 : contrats de rivières

I.7. Forêt et gestion des risques

■ I.7.a. Les risque d'incendies

Le territoire des Baronnies Provençales est boisé à près de 80 %. La sécheresse de son climat, l'aérodynamisme et la typologie des essences forestières en font une zone largement exposée aux risques d'incendie de forêt. En cela, la totalité des communes sont classées par arrêté préfectoral dans la liste des communes à risque soumises à des obligations de débroussaillage.

Atlas – carte 36 : communes soumises aux obligations de débroussaillage

Plusieurs documents de gestion ont été élaborés concernant les aspects DFCI :

- Les Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies. Ce sont des documents cadres qui fixent la politique départementale en matière de sécurité et d'incendie et déclinent un programme d'actions opérationnel à 6 ans. Les actions portent pour l'essentiel sur l'information du public, les brûlages dirigés, la formation des maires, la surveillance, les équipements DFCI, l'abaissement de la masse combustible, la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, le débroussaillage, la formation des sapeurs-pompier... Ce document présente une cartographie des aléas¹⁵ à grande échelle qui permet d'apprécier les enjeux de façon globale. Ce document contient également une cartographie des communes les plus exposées au risque pour la partie drômoise. 9 communes de la bordure sud-occidentale sont identifiées comme étant les plus exposées.

Atlas – carte 35 : aléas des incendies

- Les Atlas DFCI. Ce sont des documents cartographiques opérationnels d'intervention qui matérialisent à l'échelle du 1/25000^{ème} et de façon normalisée les équipements DFCI qui peuvent être utilisés lors de l'intervention des secours. Ces documents sont établis sur la base d'un travail de cartographie des équipements actualisé et stocké sous la forme de bases de données numériques.

Atlas – carte 34 : équipements DFCI

D'autres études plus spécifiques ont été conduites par les DDAF. Pour le département de la Drôme, il existe une cartographie des zones stratégiques pour la réalisation d'équipements destinée à orienter les choix de création de nouvelles installations. Une étude visant à apprécier le niveau de risque DFCI au regard des équipements en place et de l'aléa est également en cours sur le secteur de Pierrelongue.

Atlas – carte 33 : zones stratégiques pour la réalisation d'équipements

De même, les Hautes-Alpes mènent actuellement un important travail pour la réalisation de plans de massif. Le secteur des Baronnies Provençales est en cours d'étude.

A noter que l'essentiel de la création des équipements DFCI dans les Baronnies drômoises a été réalisé dans les années 1990/2000 sur la base d'un schéma d'aménagement des Baronnies, qui avait été réalisé en 1994 par le Syndicat d'Aménagement des Baronnies et le CRPF.

¹⁵ Probabilité d'éclosion d'un feu



Au regard de ces éléments, on peut dire que :

- le niveau d'équipement DFCI est précisément connu,
- l'aléa est connu de façon globale (1/100 000ème),
- l'analyse précise du niveau de protection (risque vs équipement) est en cours de réalisation mais seulement de façon ponctuelle (secteur de Pierrelongue, Plan de massif dans le 05). Sur ce territoire vaste et exposé au risque dans sa globalité, il semblerait tout à fait opportun de généraliser et d'harmoniser ces travaux à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la majorité des équipements DFCI actuels ont été réalisés par des propriétaires privés qui n'ont pas toujours assuré leur entretien. L'Etat souhaite confier la gestion de ces équipements aux collectivités en soutenant leur mise aux normes à hauteur de 80% d'aides. Le portage de la gestion de ces équipements est un enjeu important pour le territoire. Un travail de sensibilisation a été engagé par les DDAF dans les Hautes-Alpes dans le cadre de l'élaboration des Plans de massif et en Drôme dans le cadre des contrôles DFCI, mais il paraîtrait opportun de généraliser la sensibilisation sur la question et d'engager une concertation plus large afin de préciser les obligations, d'évaluer le coût que représente cette gestion pour les collectivités et envisager le cas échéant une mutualisation de cette responsabilité entre les intercommunalités.

En dernier lieu, les risques incendies ne sont généralement pas intégrés dans les documents d'urbanisme des communes des Baronnies Provençales. Des actions en faveur de la sensibilisation des élus et des cabinets d'urbanisme pourraient être proposées dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire afin de palier à ce manque.

Les collectivités et le futur Parc Naturel auront un rôle important à jouer pour définir de façon commune de la politique à suivre en matière de DFCI sur le territoire.

■ I.7.b. Les risques de glissements de terrains et d'inondations

Au cours du XIX^{ème} siècle, après une série de catastrophes causées par des crues torrentielles et des inondations, les lois sur la restauration des terrains en montagne ont organisé la réquisition de milliers d'hectares pastoraux dans le département de la Drôme. Pour lutter contre l'érosion et le ruissellement de surface, ces terrains ont, dès le début du XX^{ème} siècle été plantés de Pin noir à l'origine des grandes séries RTM de forêts domaniales du sud de la France.

Un siècle après leur création, ces forêts qui ont pleinement rempli leur rôle de stabilisation des versants, deviennent vieillissantes et nécessitent un renouvellement des peuplements pour pérenniser et conforter leur rôle de protection. La CFT devra définir une politique durable de gestion de ces peuplements.



I.8. Forêt et activités traditionnelles

La forêt est le siège de nombreuses activités dites traditionnelles. Parmi celles-ci, nous avons choisi d'étudier plus particulièrement les activités cynégétiques et le ramassage des champignons.

■ I.8.a. Les activités cynégétiques

Elles constituent l'une des composantes fortes de la vie sociale de ce territoire et concernent un nombre élevé de pratiquants. La chasse représente une source de revenus non négligeable à l'égard des restaurateurs, hôteliers ou commerçants en général, en complément du tourisme estival, de septembre à janvier.

Les principales espèces chassées sont le gros gibier en pleine expansion ces dernières décennies : le sanglier chassé en battue et plus récemment le chevreuil (densité estimée 7.5/100 ha en forêts domaniales), le cerf (en provenance du Ventoux et des Hautes-Alpes) ainsi que le chamois. A titre plus anecdotique, une petite population de mouflons est localisée autour de Reilhanette, Plaisians, Ferrassières.

Du fait de la fermeture de l'espace et de la diminution de la diversité des biotopes agricoles, les populations de petits gibiers sont en nette régression. On trouve encore les grives traditionnellement très prisées en zone de montagne et dans une moindre mesure, le Lièvre brun, la Bécasse des bois, le Faisan, le Lapin de garenne et le Perdreau.

Ce territoire est riche en espèces de gibier. Aucune de ces espèces n'est menacée de disparition.

D'autre part, l'importante population de sangliers provoque de nombreux dégâts sur les cultures et les pâtures.

La gestion de la chasse est généralement réalisée par des Associations Communales de Chasse Agréées. Seules 2 communes n'en sont pas pourvues : Saint-May et le Poët-Sigillat. Elles cohabitent avec des chasses privées en particulier dans les secteurs de Ferrassières, Barret de Lioure, Aulan. Les ACCA assurent une forte cohésion dans l'organisation locale de la chasse et participent grandement à la vie rurale des Baronnies Provençales.

L'Office National des Forêts, pour le compte de l'Etat, loue généralement le droit de chasse en forêt domaniale au plus offrant. Les baux portent alors sur 12 ans dans la Drôme et 6 ans dans les Hautes-Alpes. La clientèle est très hétéroclite. Les concessionnaires peuvent être des ACCA locales ou des chasseurs privés généralement citadins, en provenance de la plupart des départements voisins (38, 69, 30, 13, 84) et même des étrangers de Belgique.

Les revenus ainsi générés dépassent souvent ceux liés à la vente des bois pour ces mêmes espaces.

La demande externe pour intégrer les ACCA est faible du fait de l'éloignement des agglomérations. La vente de carte de chasse aux « extérieurs » pourrait constituer un développement économique intéressant pour le territoire.

La cohabitation avec les autres activités pratiquées dans ces milieux se passe généralement bien, même si quelques rares comportements inadaptés peuvent très vite faire l'objet de polémiques. Néanmoins, une inquiétude apparaît vis-à-vis du développement anarchique de la pratique des sports motorisés (4x4 et quads) dans les



espaces forestiers et le plus souvent en dehors du cadre réglementaire. Par ailleurs, la perception des non-chasseurs vis-à-vis de la chasse demeure en général négative.

Cette activité, très utilisatrice de l'espace forestier présente des enjeux sociaux et environnementaux forts pour le territoire. Il paraît opportun de s'attacher, en concertation avec les chasseurs, à optimiser :

- la régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique (ajustement des plans de chasse, actions favorisant la réintroduction du petit gibier),
- la cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt,
- l'accueil de pratiquants extérieurs afin de partager des expériences nouvelles et générer d'éventuels dividendes pour le territoire.

■ I.8.b. Le ramassage de champignons sylvestres

La récolte des champignons sylvestres constitue une activité très prisée lorsque les conditions climatiques sont favorables à une fructification fongique. Les principales espèces récoltées sont les lactaires, avec le lactaire sanguin, très apprécié des provençaux, les chanterelles notamment la chanterelle jaune apparaissant en masse lors d'automne humides, le tricholome terreux sous pinède et même certaines morilles au printemps : morille ronde, morille conique. Les cèpes, les girolles sont plus rares ainsi que les rosés des prés et les pieds bleus.

Les ramasseurs sont des habitants du territoire, mais également des personnes externes en provenance de Grenoble ou de Marseille qui interviennent à titre personnel ou commercial. Cette présence de personnes extérieures au territoire génère des conflits d'usages avec les propriétaires (dont les biens communaux) et les ramasseurs locaux, notamment sur le massif de l'Épine, voire également avec les chasseurs du fait du dérangement du gibier.

Les évolutions climatiques et les sécheresses récurrentes de ces dernières années rendent cette activité aléatoire.

Au regard de ce qui vient d'être énoncé, il semble opportun de travailler à une meilleure gestion de cette activité afin de limiter les conflits entre les différents protagonistes.

I.9. Forêt et tourisme

Le territoire couvert par la charte forestière des Baronnies Provençales ancre une partie de son développement économique sur les activités sportives, de loisirs et touristiques liées au climat méditerranéen, à la beauté des paysages, aux produits de terroirs, etc. L'attractivité du territoire est ainsi basée sur un certain nombre d'éléments constitutifs, naturels et humains. Mais rarement sur une entrée « forêt » voire jamais.

■ I.9.a. Les itinéraires de randonnée

Le territoire des Baronnies Provençales comprend un réseau très dense de chemins de petites ou grandes randonnées, praticable essentiellement à pied ou en VTT. Les Plans Départementaux d'Itinéraires de Petite Randonnée recensent un linéaire de 470 km dans



les Hautes-Alpes et 1130 km dans la Drôme soit un total de plus de 1500 km de sentiers de petites randonnées, 28 boucles de randonnées pédestres mises en place par le Conseil Général de la Drôme, ce qui est tout à fait considérable à l'échelle de ce territoire. Le SMICAR participe à l'entretien des sentiers sur la partie Buëch.

Atlas – carte 37 : itinéraires de petite randonnée

La filière équestre comporte un fort potentiel de développement sur le territoire. Deux interlocuteurs privilégiés sont présents : l'association « Drôme à cheval » et l'Espace Randonnée des Pays du Buëch (dès l'automne 2008). Les relais de la Drôme à cheval jalonnent 2500 km de sentiers balisés et entretenus dans l'ensemble du département. 23 structures équestres (centres ou fermes équestres) sont présentes sur le territoire des Baronnies Provençales. La randonnée à cheval est véritablement prometteuse pour le territoire.

La pratique de la randonnée est surtout concentrée sur les deux intersaisons, le printemps et l'automne, où l'on évite les extrêmes climatiques. Cependant, en période estivale, la forêt apporte une certaine fraîcheur et un ombrage qui sont alors recherchés par un public familial, désireux de trouver des sentiers moins exposés aux rigueurs du soleil.

Les randonneurs des Baronnies Provençales, apprécient avant tout des paysages préservés, naturels et sauvages, observables depuis les crêtes et sommets qui offrent en de multiples lieux de magnifiques panoramas.

Si les randonneurs recherchent avant tout un paysage, le territoire n'est pas dénué de sites remarquables, comme les différentes gorges traversant le territoire (gorges de Trente Pas, gorges de Riou, gorges de la Méouge, gorges du Toulourenc, gorges de l'Eygues, etc...., alliant eau vive et naturalité), ou le patrimoine bâti qui est lui aussi apprécié.

■ I.9.b. Les équipements touristiques en forêt

Les équipements touristiques du territoire sont nombreux. Ils ont un caractère rural très marqué avec de nombreux hébergements (gîtes, campings, etc.) équipements légers d'accueil (tables, table-bancs, aire de stationnement, etc.). Ces équipements d'accueil mériteraient d'être complétés par des installations ajoutant une dimension informative et culturelle aux lieux telles que des panneaux d'information, des circuits pédagogiques, des tables d'orientation, etc..



Photo 15 : aire de pique-nique aménagée – forêt domaniale de Coucou

Atlas – carte 38 : équipements d'accueil touristique

En conclusion, il paraît nécessaire d'établir un plan de développement du tourisme en forêt qui intègre une analyse globale de la fréquentation touristique, un recensement précis des équipements en place, une identification des sites à forte valeur patrimoniale et une stratégie de diversification de l'offre.



I.10. Forêt et société - vécu conscient et inconscient

Jadis, les terres des Baronnie Provençales étaient de grandes étendues pastorales partagées entre une multitude de petits propriétaires éleveurs. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle et durant tout le XX^{ème} siècle, les terres pâturées n'ont cessé de se réduire laissant place à la forêt. Landes, Pins sylvestres et Chênes pubescents ont progressivement pris place sur les versants pour occuper aujourd'hui plus de 70 % de l'espace total.

Ainsi, la forêt des Baronnie Provençales est un néo-espace, qui s'impose à une population rurale de tradition agricole et qui perçoit la forêt davantage comme un milieu subi qu'assumé.

Le manque, voire l'absence de culture forestière dans les Baronnie Provençales devra être un élément fort de la charte, car aucune politique ne trouvera écho auprès de la population et des élus locaux, si elle n'est pas accompagnée d'un important travail d'information, de formation et d'éducation de la population et de la jeunesse.



II. Le ressenti et les attentes des acteurs du territoire

II.1. Une démarche citoyenne pour un projet partagé

L'élaboration de la charte forestière de territoire des Baronnies Provençales est le résultat d'une participation active des acteurs du territoire qui ont été placés au cœur de la démarche. Pour cela, ils ont été sollicités à plusieurs reprises selon une démarche organisée en 4 temps :

1. Réalisation d'une dizaine d'entretiens exploratoire individuels
2. Envoi d'un questionnaire d'enquête à plus de 600 personnes,
3. Réalisation d'une trentaine d'audits individuels,
4. Réunion de plusieurs groupes de travail.

■ II.1.a. Entretiens exploratoires

Au préalable de la démarche, il est apparu nécessaire d'apprécier les attentes générales explicites et implicites des acteurs vis-à-vis du territoire, les positions, logiques et dynamiques humaines.

Pour cela, une pré-évaluation a été effectuée à partir d'entretiens exploratoires conduits auprès de 11 personnes (élus, acteurs significatifs, représentants institutionnels). Voir la liste des personnes concernées en annexe 4.

L'analyse de ces entretiens a permis de cerner les motivations et les attentes des acteurs et de pressentir les enjeux du territoire.

■ II.1.b. Questionnaire d'enquête

Afin de mener une démarche qualitative, il a été nécessaire de procéder à une exploration la plus large possible des besoins et des attentes des acteurs. En cela, un questionnaire d'enquête spécifique à la problématique forestière des Baronnies Provençales a été établi et diffusé à plus de 600 personnes :

- 350 propriétaires,
- 50 professionnels de la filière bois,
- 80 éleveurs, trufficulteurs,
- 130 élus,
- ainsi que les associations d'usagers et les professionnels du tourisme.



L'analyse statistique des réponses a permis de préciser et de consolider les enjeux qui avaient été pressentis par le diagnostic technique et d'initier un début de hiérarchisation.

■ II.1.c. Audits individuels

Parallèlement à la diffusion du questionnaire d'enquête, une série d'une trentaine d'audits a été conduite auprès de personnalités qualifiées dans les principaux thèmes identifiés lors des entretiens exploratoires. Ces audits avaient pour objectifs :

- de préciser les usages actuels de la forêt,
- d'identifier les problèmes rencontrés,
- de recenser les attentes des utilisateurs.

28 personnes ont été auditées (voir la liste des personnes auditées en annexe 5).

Toutes ces personnes ont grandement contribué à la consolidation du diagnostic technique et ont permis d'affiner la précision des enjeux du territoire.

■ II.1.d. Séminaire et groupes de travail

En complément des investigations précédentes, des groupes de travail ont été réunis afin d'engager un travail de concertation entre l'ensemble des acteurs. Ce travail a été conduit en deux temps :

1. Le séminaire « Forêt » :

Cette rencontre a été l'occasion de faire une information générale sur la démarche de la charte forestière et s'en est suivi d'une présentation des premiers résultats du diagnostic technique, des enquêtes et des audits.

Dans un second temps quatre groupes de travail thématiques ont été réunis :

- GW1 : « Forêt - Bois »
- GW2 : « Forêt - Agriculture »
- GW3 : « Forêt – Tourisme »
- GW4 : « Forêt – Environnement, Education, Protection contre les risques naturels »

80 personnes environ ont participé aux débats. Les GW 2 et 4 ont été réunis une nouvelle fois afin de finaliser le travail.

Les besoins et enjeux pressentis dans le diagnostic technique ont été discutés, affinés, consolidés par les travaux des groupes. Chacun des acteurs a pu procéder, de façon anonyme, à la hiérarchisation des enjeux, ce qui a permis d'établir statistiquement et de la façon la plus démocratique qu'il soit, un ordre hiérarchique probant.

2. Le groupe de travail transversal

Le groupe de travail transversal a été réuni en réunion collégiale. Les objectifs de ce groupe étaient doubles :



- restitution et consolidation des enjeux proposés par les groupes de travaux thématiques,
- définition des orientations stratégiques de la charte forestière de territoire.

Une trentaine de personnes ont participé à ce groupe.

Ce travail a permis de caractériser les enjeux généraux du territoire forestier et de proposer les orientations de la Charte (annexe 8).

Une cinquantaine d'actions ou de besoins identifiés par le diagnostic technique et précisés par les groupes de travail ont été hiérarchisés de façon transversale par les acteurs (annexe 7).

■ II.1.e. Comités techniques et comités de pilotage

La démarche d'élaboration de la charte forestière a été ponctuée par deux réunions du comité de pilotage, au lancement et à la restitution du travail. Le comité technique a été sollicité à de nombreuses reprises et réuni à chaque étape du projet pour en affiner et valider le contenu.

■ II.1.f. Synthèse de la participation des acteurs du territoire

L'implication des acteurs à ce projet de Charte forestière a été en progression continue. Initialement, les acteurs étaient en demande forte d'informations concernant les objectifs de ce travail, le contenu, la méthode et également sur l'articulation avec le projet de Parc Naturel Régional qui focalise grand nombre d'interrogations sur le territoire. Les acteurs sont entrés assez rapidement dans une phase opérationnelle d'échanges et de concertations lors des groupes de travail. Cette phase a enrichi de façon conséquente les éléments du diagnostic technique et a permis de cerner précisément les attentes des acteurs et les enjeux du territoire.

Sollicitations	Nombre de participants
Entretiens exploratoires	10
Questionnaires	Environ 50
Audits	28
Groupes de travail	80 + 15 + 15
Groupe transversal	30
Comités techniques	20 + 23 + 9
Comités de pilotage	Environ 25 +

Tableau 5 : récapitulatif de la participation des acteurs du territoire

Au total, ce sont plus de 300 participants qui ont répondu aux diverses sollicitations et ont alimenté les réflexions et les propositions de la présente charte forestière de territoire.

Cette participation active des acteurs permet d'affirmer que la charte forestière a été co-construite en grande partie par ses acteurs. Au fil des rencontres, nous avons constaté un véritable engouement des acteurs pour ce projet, preuve de l'émergence d'une synergie locale motivée par l'adhésion à une démarche concrète et opérationnelle.



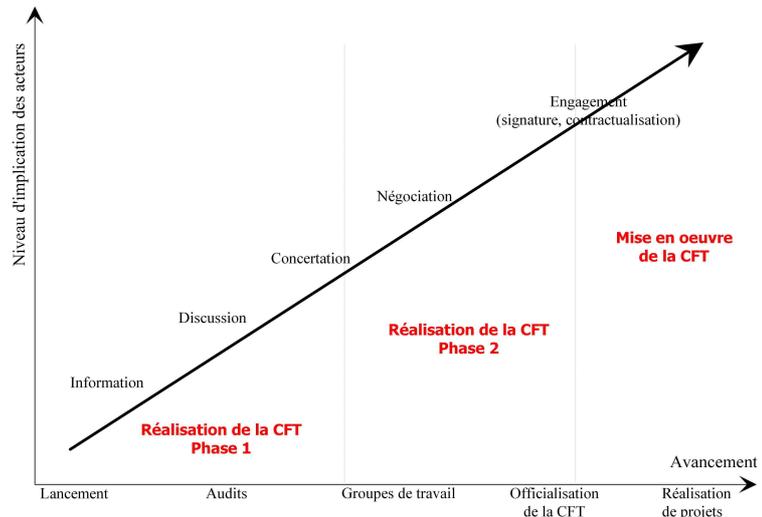


Figure 14 : échelle d'implication des acteurs du territoire au projet

Atlas – carte 40 : carte de localisation des rencontres réalisées dans le cadre de l'élaboration de la CFT

II.2. Le ressenti et les attentes des acteurs du territoire

L'importante mobilisation des acteurs du territoire lors de la phase de concertation est révélatrice d'une réelle volonté de progresser vers une meilleure valorisation de l'espace forestier. La perception que les acteurs ont du territoire forestier est directement liée à la relation qu'ils entretiennent avec le lieu et qui *in fine* en définit le sens. La relation acteur/milieu est de plusieurs ordres dans les Baronnies Provençales :

- **économique** : la forêt est perçue comme une ressource en matières premières (bois, herbe, champignon) mais également une ressource en terme de naturalité. La forêt est porteuse d'une valeur marchande que les acteurs s'efforcent de valoriser économiquement que ce soit au niveau forestier, agricole ou touristique.
- **écologique et patrimoniale** : la forêt constitue une richesse écologique porteuse d'une forte valeur patrimoniale. Les acteurs de l'environnement militent pour la préservation de ce bien commun universel et veulent en améliorer la connaissance et la gestion.
- **ludique** : la forêt est un espace de détente et de loisirs apprécié pour ses aspects sauvages. Les activités sont multiples et très diverses en fonction des utilisateurs mais d'une manière générale, les pratiquants sont sensibles au respect de la nature et de ses fonctionnalités et conscients de l'intérêt de limiter l'impact de leur fréquentation sur les milieux.
- **esthétique et identitaire** : la forêt est porteuse d'une forte valeur esthétique liée à ses paysages et à son patrimoine écologique et vernaculaire. Cette sensibilité de certains acteurs se traduit par une volonté de préservation et de restauration de la beauté des lieux. La forêt est aussi vécue comme un espace de vie et de domestication porteur d'une véritable valeur identitaire, celle de la société paysanne des hautes terres de Provence décrite par Giono, Pagnol ou Hugo qui en ses mots disait « *Je vis aux champs, j'aime et je rêve : je suis bucolique et berger.* »
- **foncière** : la forêt est un bien de propriété qui est le plus souvent hérité de sa famille. La modification de la société conduit progressivement à une érosion de l'interrelation



qui liait le propriétaire au milieu par les usages. Bien souvent, le seul lien qui persiste est une filiation foncière. La forêt devient alors un territoire inconnu de son propriétaire qui laisse libre court à son évolution.

L'analyse qui va suivre est destinée à relater les principaux éléments qui ont pu transparaître de la concertation avec les acteurs. Elle doit permettre d'apprécier le ressenti et la motivation des différents collèges et reprend de façon synthétique et non exhaustive les attentes les plus fortes.

Le collège des agriculteurs

Les éleveurs ont sans aucun doute été le collège le plus activement impliqué dans la démarche. Ils ont répondu massivement au questionnaire d'enquête, ont été très actifs lors des audits et ont manifesté une large participation à l'occasion des groupes de travail, et ce en dépit des contraintes matérielles liées à la profession.

Les éleveurs sont très sensibles à la problématique forestière. La forêt constitue leur principale ressource en herbe et présente de fait un enjeu fort pour leur activité.

La forêt est un espace qu'ils connaissent bien, mais qu'ils ont du mal à contenir physiquement et dont le développement anarchique impacte sur la qualité de la ressource en herbe. En ce sens, les principaux besoins exprimés vont en faveur des parcours et particulièrement sur des actions de réouverture, de création, d'extension ou d'amélioration de l'existant.

La présence du loup sur le territoire a fait débat. L'inquiétude de la profession est forte, la cohabitation avec le prédateur est vécue comme une contrainte lourde de manière à remettre en cause leur activité. Les acteurs souhaitent la mise en place rapide d'une concertation objective qui permettrait de déboucher sur des solutions efficaces permettant de concilier le sylvo-pastoralisme et le loup. Les éleveurs ont également insisté sur la nécessaire réhabilitation de la présence humaine en forêt qui paraît être indispensable à la pérennisation de l'activité sylvo-pastorale.

Concernant la trufficulture, les principaux points qui sont ressortis des discussions, vont dans le sens d'une meilleure organisation de la filière et du développement du conseil technique.

Le collège des activités de loisirs

Ce collège est assez hétéroclite puisqu'il concerne à la fois le ramassage de champignons sylvestres, la chasse et les acteurs du tourisme.

Les chasseurs ont été très présents dans les discussions et souhaitent être les acteurs du développement de leur territoire. Leurs attentes portent en premier lieu, sur la volonté de conforter l'organisation de la chasse en ACCA qui contribue à la structuration du tissu social du territoire. Ils souhaitent développer les échanges et la communication avec les autres parties de la population afin de ne pas marginaliser l'activité et limiter les tensions et les conflits. Les chasseurs ne sont pas opposés à l'ouverture du territoire de chasse à un public extérieur et y voient même un levier de développement économique pour le territoire. Il s'agit cependant de bien choisir le public et d'éviter les dérives vers une pratique qui se voudrait purement mercantile et prédatrice.

L'activité de ramassage de champignons n'est pas structurée sur le territoire. Aussi, les éléments de concertation ont été apportés par les propriétaires forestiers et les organisations professionnelles. Les attentes exprimées portent sur la nécessaire structuration de la filière et l'organisation de l'activité de ramassage. Il est également



demandé d'engager une étude économique pour évaluer les possibilités d'installation d'une filière locale.

Les acteurs du tourisme ont été représentés par les Offices de Tourisme et les associations de guides et les syndicats de randonnées. Les attentes des professionnels du tourisme sont fortes. Les activités de plein air et le tourisme de 'nature' sont en pleine voie de développement sur le territoire. Les principales attentes ont été exprimées en faveur : d'une amélioration de la connaissance de la fréquentation des sites, du niveau d'équipement, des itinéraires et des sites patrimoniaux existants. Ce travail pourrait déboucher sur un schéma global de développement du tourisme qui intégrerait un plan stratégique d'aménagement, de valorisation et d'entretien des sites. Il est également apparu nécessaire de professionnaliser l'offre touristique sur le territoire et d'améliorer la communication et l'information du public.

D'une façon transversale, un besoin prégnant de gestion de l'espace de loisirs afin de limiter les conflits d'usages a été exprimé unanimement par l'ensemble des acteurs.

Le collège de l'environnement

Au départ assez peu présents dans les échanges, les associations de protection de la nature, les associations de réinsertion, les syndicats de rivière et leurs institutions sont véritablement entrés en scène à l'occasion des groupes de travail. Leurs contributions ont été tout à fait notables.

Un besoin fort d'éducation et d'information à l'environnement a été souligné. Ce thème a été évoqué à maintes reprises et de façon transversale.

Sur les aspects biodiversité, les acteurs insistent sur les enjeux forts liés au maintien du capital de la biodiversité forestière. En effet, la forêt recèle une mosaïque de milieux qui en font une véritable richesse écologique sur le territoire, mais les évolutions du milieu et la fermeture de l'espace ont tendance à éroder ce potentiel. Les acteurs soulignent que le maintien de la biodiversité passe par le maintien d'une mosaïque de milieu et le maintien de leur fonctionnalité. En ce sens, il semble important d'identifier les habitats, les espèces et les sites forestiers à haute valeur patrimoniale et mettre en place des opérations concertées de gestion, de préservation et de sensibilisation. L'amélioration de la gestion forestière, la promotion de la certification et l'adhésion au code des bonnes pratiques peut également être un axe d'amélioration et de maintien de la biodiversité.

Paradoxalement, les métiers de l'eau et de la forêt, pourtant si complémentaires sont aujourd'hui assez peu associés dans les programmes de gestion des milieux. Les discussions engagées dans le cadre de la CFT prouvent pourtant qu'il y a encore beaucoup à faire : sur la gestion et la restauration de tronçons de forêts alluviales qui ont été si mal menées ces dernières décennies, sur la valorisation des bois issus de l'entretien des berges, sur la régulation du transport solide qui peut permettre de limiter l'enfoncement des cours d'eau, sur la gestion des zones humides qui jouent un rôle qualitatif et quantitatif si important ou encore sur le franchissement des cours d'eau en tête de bassin. Ce travail de concertation avec les acteurs de l'eau devra être poursuivi et devrait permettre de déboucher sur des actions concrètes et efficaces.

Les risques d'incendies de forêt sont de plus en plus forts en lien avec la fermeture de la forêt, l'augmentation de l'urbanisation et le réchauffement du climat. Les acteurs pensent qu'il est nécessaire d'élaborer une politique DFCI qui soit portée par les collectivités de manière à sensibiliser la population, mieux gérer les équipements et intégrer les risques d'incendies dans les documents de gestion. Les plans de massifs apparaissent comme un outil de gestion incontournable qu'il faudra promouvoir et rendre cohérent entre les deux départements.



Le collège des propriétaires et des gestionnaires forestiers

Le territoire compte une dizaine de milliers de propriétaires forestiers. Les propriétaires ont été sollicités par l'envoi du questionnaire d'enquête à 350 d'entre eux selon un échantillonnage représentatif de la répartition géographique et de l'échelle de propriété. Le taux de réponse de ce collège d'acteurs a été particulièrement faible avec moins d'une dizaine de retours. En revanche, leur représentation via le CRPF, l'ONF et les communes forestières a été très active tout au long du travail. D'une manière générale, les propriétaires et gestionnaires sont apparus très demandeurs et comptent fortement sur la CFT pour trouver les leviers de développement de ce territoire.

En premier lieu, ce collège d'acteurs exprime des besoins d'amélioration de la desserte qui est semble-t-il le premier frein à l'exploitation du bois dans les Baronnies Provençales. Les acteurs sont également demandeur d'une amélioration de la connaissance des potentialités forestières, par la mise en œuvre d'études du gisement et de sa mobilisation par massifs. Ils demandent également à améliorer la valeur ajoutée du produit en recherchant de nouveaux débouchés. Certains d'entre eux sont également demandeurs de formation sur la sylviculture. Beaucoup croient au développement de la filière bois énergie. Le regroupement d'actions forestières apparaît être une solution adaptée à la configuration du territoire et plus facile à mettre en œuvre que le regroupement foncier.

Le collège de la filière bois

Les exploitants forestiers sont peu nombreux sur le territoire, mais ont pu s'exprimer et faire passer leurs sentiments à l'occasion des audits et des groupes de travail. Ils affichent en premier lieu la crainte de ne pas être entendus et compte tenu des difficultés économiques de la filière, souhaitent ne pas avoir de contraintes supplémentaires à intégrer dans leur quotidien. Ils expriment des besoins en terme d'accès à la ressource et veulent que des actions de sensibilisation des élus et des propriétaires soient mises en œuvre. Ils soulignent que les peuplements de Pin noir arrivent à maturité et doivent être exploités et valorisés vers de nouveaux débouchés plus rémunérateurs. Le tri apparaît comme un élément important. D'après eux, toutes les filières de valorisation doivent être explorées, tant les filières bois bûches, que la plaquette forestière, que la trituration, la charpente ou la palette.

Les scieurs sont aujourd'hui réduits à peau de chagrin sur le territoire, le plus souvent du fait de l'absence de succession lors des départs à la retraite. Ce maillon manquant présente un véritable problème pour la filière de transformation qui en l'absence de sciage local ne peut valoriser la production locale. Les acteurs veulent restaurer et soutenir cette activité.

La seconde transformation souhaite davantage d'information et de communication sur l'éco-construction et les constructions en ossature bois. Ils souhaitent sensibiliser les clients et les entreprises du territoire encore peu moteur dans le domaine. Ils sont également demandeurs d'accompagnement et de soutien en faveur de projets à caractères démonstratifs qui utiliseraient du bois local. Il faut aussi remarquer que cette orientation nécessite une adaptation des contraintes architecturales locales en accord avec les contraintes matérielles, énergétiques et économiques de l'habitat écologique.

Le collège des institutionnels

Ce collège a été représenté par les services départementaux de l'agriculture et de la forêt, très présents tout au long du travail, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.



Leurs contributions ont été très importantes dans les domaines relatifs à leur champ de compétence, en apportant des éléments techniques pertinents et en fixant le cadre réglementaire qui conditionne les possibilités d'actions.

Le collège des élus

Les élus, pourtant très partagés localement et surtout lorsqu'il est question de politique territoriale se sont mobilisés de façon significative, notamment lors du séminaire de travail du 28 avril.

D'une manière générale, les élus sont très en attente des conclusions de la charte et sont en demande de pragmatisme et de résultats concrets et opérationnels.

Nombre d'entre eux paraissent favorables à la mise en œuvre d'actions et notamment sur les aspects portant sur le bois énergie et la gestion des risques naturels.

Aussi, on peut considérer que le territoire pourra compter sur ses représentants pour une mise en œuvre opérationnelle du travail. En cela, il sera nécessaire de conforter l'animation et le soutien administratif pour appuyer efficacement les porteurs de projets.

III. Enjeux forestiers et orientations stratégiques de la charte forestière

Au regard des principaux éléments d'analyse du diagnostic technique et des résultats de la concertation, le territoire forestier des Baronnies Provençales se caractérise par quatre enjeux forestiers principaux déclinés en plusieurs orientations stratégiques (voir la table de synthèse en annexe 8). A ce stade, nous pouvons d'ores et déjà lister un certain nombre de besoins ou d'actions pressenties (voir l'annexe 7).

III.1. Principes généraux :

Depuis un siècle, en lien avec la déprise agricole, la forêt des Baronnies Provençales est livrée à elle-même et colonise progressivement les anciennes terres abandonnées. Les impacts de cette progression forestière sur le territoire sont importants et tout autant d'ordre économique, que social ou environnemental : la biodiversité s'en trouve menacée, la ressource pastorale diminue, les paysages se ferment, l'accessibilité se réduit, les risques d'incendies augmentent, la production de truffes en forêt disparaît et les populations de grands gibiers croissent de façon exponentielle.

1. Contenir le développement de la forêt :

Pour limiter les effets négatifs du développement anarchique de la forêt, la Charte Forestière devra s'attacher à définir et à mettre en œuvre des actions qui permettront de contrer ce phénomène.

2. Engager les politiques publiques dans la gestion forestière

Pour mener à bien cette nouvelle politique forestière qui sera édictée par la Charte, les responsables politiques devront s'engager sur ses lignes et s'attacher à soutenir et porter les actions qui permettront véritablement de créer une dynamique en faveur de la gestion



forestière. Sans cet engagement des politiques publiques, il est peu probable que les acteurs puissent individuellement assurer un développement global et cohérent de cet espace complexe.

III.2. Enjeux forestiers :

■ Enjeu 1 : redonner une valeur économique au territoire forestier

La forêt des Baronnies Provençales ne génère aujourd'hui que très peu de retombées économiques pour le territoire alors qu'elle occupe environ 80 % de l'espace. La charte forestière doit ainsi s'attacher à trouver les leviers de valorisation économique de cet espace. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur la multifonctionnalité de la forêt et développer de façon transversale l'ensemble des activités génératrices de valeurs. Cinq orientations sont proposées :

- Relancer l'exploitation du bois,
- Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale,
- Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs,
- Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt,
- Promouvoir la trufficulture.

■ Enjeu 2 : organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles

La forêt des Baronnies Provençales est à la fois un espace de travail, pour les éleveurs et les exploitants forestiers essentiellement et un espace de loisirs pour de nombreux utilisateurs. La multiplicité des usages en même lieu génère des conflits entre les utilisateurs (éleveurs, pratiquants d'activités de nature, pratiquants de sports motorisés, chasseurs, cueilleurs, propriétaires, etc.). En outre, certaines activités sont susceptibles de fragiliser les milieux naturels. Aussi, il paraît nécessaire d'engager des actions visant à améliorer la gestion de la fréquentation du territoire forestier.

D'autre part, les activités traditionnelles (chasse, cueillette de champignon...) sont encore très ancrées dans la société locale. Ces pratiques, héritées d'une culture traditionnelle sont le reflet d'une organisation ancienne qui mérite d'être affinée pour répondre aux évolutions de la société. En ce sens, l'amélioration de la gestion des activités traditionnelles est apparue comme une des orientations stratégiques de la charte forestière.

■ Enjeu 3 : préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier

Les forêts des Baronnies Provençales sont riches d'un patrimoine écologique et culturel hérité de sa situation morpho-climatique et de ses activités passées. Aujourd'hui en grande partie délaissé du fait de la déprise agricole en général et de la réduction du cheptel ovin en particulier et du fait de la diminution constante de l'exploitation paysanne du bois, ce patrimoine se trouve aujourd'hui menacé par la progression de la forêt, l'érosion du temps et le réchauffement du climat. Trois orientations stratégiques peuvent permettre de palier ce phénomène :



- Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux,
- Développer des actions en faveur de la valorisation du patrimoine forestier (essences patrimoniales, arbres et sites remarquables),
- Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels (érosion, crues, glissements de terrains, chutes de blocs...)

■ Enjeu 4 : rénover la culture forestière et environnementale

La forêt des Baronnies Provençales est perçue très souvent par ses acteurs comme un néo-espace dont on ne sait que faire. Cet état de fait est lié à l'évolution du milieu qui n'a pas été de paire l'évolution socioculturelle. En ce sens, il sera nécessaire de rénover la culture forestière et environnementale du territoire en mettant en place des actions de formation, d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire (propriétaires, élus, professionnels, scolaires, touristes...) aux problématiques forestières et à l'environnement. Cette démarche est apparue comme indispensable pour porter efficacement la politique forestière et l'inscrire durablement dans le territoire.



Table des figures

Figure 1 : localisation du territoire et accès	5
Figure 2 : bassins de vie – données INSEE.....	7
Figure 3 : organisation administrative du territoire.....	9
Figure 4 : carte des territoires de coopérations intercommunales.....	12
Figure 5 : graphique de répartition de l'occupation du sol – données IFN	14
Figure 6 : graphique de répartition des grandes formations boisées – données IFN.....	18
Figure 7 : graphique de répartition des peuplements forestiers – données IFN.....	19
Figure 8 : profil parcellaire de la propriété privée – données CRPF	21
Figure 9 : équation de la photosynthèse	23
Figure 10 : volume de bois exploité dans les forêts publiques sur le territoire drômois de la CFT de 2003 à 2007 – données ONF.....	26
Figure 11 : volume de bois exploité dans les forêts publiques sur le territoire des Hautes-Alpes de la CFT de 2001 à 2007 – données ONF.....	27
Figure 12 : carte d'implantation des entreprises de la filière bois – données FIBOIS.....	28
Figure 13 : la filière bois énergie – données FIBOIS, CEDER, OFME	37
Figure 14 : échelle d'implication des acteurs du territoire au projet.....	59

Table des cartes

Atlas - carte 1 : localisation du territoire et accès.....	5
Atlas – carte 2 : population communale	6
Atlas – carte 3 : évolution démographique	6
Atlas – carte 4 : bassins de vie.....	7
Atlas – carte 5 : relief	7
Atlas – carte 6 : somme des précipitations annuelles	8
Atlas – carte 7 : moyenne des températures maximales.....	8
Atlas – carte 8 : organisation administrative.....	9
Atlas – carte 9 : candidatures LEADER 2008-2013	10
Atlas – carte 10 : interventions de l'Etat - Zones défavorisées et de montagne.....	10
Atlas – carte 11 : interventions de l'Etat – Zones de Revitalisation Rurale	11
Atlas – carte 12 : carte des Pays.....	11
Atlas – carte 13 : contrats de Développement Régionaux	11
Atlas – carte 14 : les coopérations intercommunales	12
Atlas – Carte 15 : périmètre d'intervention du SMBP	13
Atlas – carte 16 : la couverture forestière	14
Atlas – carte 19 : les principales essences forestières	17
Atlas – carte 18 : les peuplements forestiers.....	19
Atlas – carte 21 : les forêts publiques du territoire.....	20
Atlas – carte 17 : la propriété forestière	21
Atlas – carte 20 : les Plan Simples de Gestion.....	24
Atlas - carte 34 : équipements DFCI	25
Atlas – carte 22 : carte d'implantation des entreprises de la filière bois	28
Atlas carte 34 : équipements DFCI.....	29
Atlas – carte 23 : la filière bois énergie.....	38
Atlas – carte 24 : le cheptel ovin.....	40
Atlas – carte 25 : les unités pastorales	40
Atlas – carte 26 : le cheptel caprin et les périmètres des AOC Banon et Picodon	40
Atlas – carte 39 : entités territoriales	42
Atlas – cartes 27, 28 : carte des richesses écologiques	45
Atlas – cartes 29 : carte de répartition des espèces protégées sur le territoire	45



<i>Atlas – cartes 30 : carte des secteurs à enjeu ou à valeur patrimoniale</i>	45
<i>Atlas – cartes 31 : carte des sites inscrits</i>	47
<i>Atlas – carte 32 : contrats de rivières</i>	50
<i>Atlas – carte 36 : communes soumises aux obligations de débroussaillage</i>	50
<i>Atlas – carte 35 : aléas des incendies</i>	50
<i>Atlas – carte 34 : équipements DFCI</i>	50
<i>Atlas – carte 33 : zones stratégiques pour la réalisation d'équipements</i>	50
<i>Atlas – carte 37 : itinéraires de petite randonnée</i>	54
<i>Atlas – carte 38 : équipements d'accueil touristique</i>	54
<i>Atlas – carte 40 : carte de localisation des rencontres réalisées dans le cadre de l'élaboration de la CFT</i>	59

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : taux de boisements – données IFN</i>	14
<i>Tableau 2 : proportions des principaux boisements – données IFN</i>	20
<i>Tableau 3 : statistiques des forêts publiques – données ONF 26-05</i>	20
<i>Tableau 4 : consommation en bois-énergie sur le territoire des Baronnies Provençales – données CEDER, FIBOIS, Conseil Général 05</i>	37
<i>Tableau 5 : récapitulatif de la participation des acteurs du territoire</i>	58

Crédit photographique

Photos 1, 2, 4, 7, 9, 10, 16 : C. FERMOND (ONF)
Photos 3, 5, 6, 8, 11, 13, 14, 15 : S. SOUVIGNET (ONF)
Photos 12 : sequoia.tela-botanica.org



Bibliographie

■ Ouvrages consultés

P. ADAM, N. DEBIAIS, F. GERBE, B. LACAHT, 2008 – Le génie végétal – Ed. MEDAD

M. BOURGEOIS - étude de faisabilité du projet de l'entreprise ALP BOIS de Chatillon-en-Diois - cabinet COFIBOIS

Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA), années 1990 - comportement au séchage du Pin sylvestre et du Pin noir de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Drôme - Paru dans Courrier de l'exploitant et du scieur, FRANCE PROMOBOIS CONSTRUCTION, Région PACA.

CC du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, CC du pays de Banon, 2007 – Charte forestière de territoire de la montagne de Lure – CCPFML

CC du Diois, 2006 – Contrat de Pays - CDRA – CCD

E. CORCKET, 1996 – Diversité des écosystèmes forestiers du Diois, des Baronnie, et du Dévoluy drômois – Laboratoire des écosystèmes Alpin (Grenoble), Laboratoire d'écologie Méditerranéenne (Aix-Marseille), ONF 26-07.

DDAF 26, SDIS 26 – Atlas DFCI, Massif des Baronnie – SDIS 26

DRAF, 2007 – Document Régional de Développement Rural – Région Rhône-Alpes

L. GARRAUD, 2003 - Flore de la Drôme, Atlas écologique et floristique – CBNA Gap-Charence

J. LAMOULIE, 2006 - Essais de classement mécanique d'essences locales Ardèche Drôme - FIOBIS Ardèche Drôme, Néopolis

MTDA, 2006 - Plan Départemental de protection des forêts contre les incendies
P.O. Elliot, 2007 – Les baronnie, mode d'emploi d'un fragment de paradis – Edisud

MTDA, 2003 – Identification des secteurs stratégiques – DDAF 26

ONF, Région Rhône-Alpes, 1990 – Orientations Locales d'Aménagement, Nyonsais-Baronnie – ONF 26-07

ONF, 1990 – DIrectives Locales d'AMénagement, Nyonsais-Baronnie – ONF 26-07

ONF – Plans de Chasses 2007-2008 – ONF 26-07

Parc Naturel régional du Vercors, 2007 – Charte forestière de territoire de la Drôme Vercors et piémonts – ONF, Institut Cohérence, CED entreprise

Pays de Thorame, 2007 – Charte forestière de territoire du massif d'Annot – pays de Thorame

Parc Naturel régional du Luberon, 2007 – Charte forestière de territoire du Luberon – PNRL



Pays 'L'autre Provence', 2005 – pour la reconnaissance du périmètre définitif et de la Charte de Pays' – Autre Provence

Pays 'L'autre Provence', 2006 – Contrat de Pays - CDRA – Autre Provence

Préfecture du Rhône, 2007 – Document de Mise en Œuvre du programme FEDER 2007-2013 – PRA

Préfecture de la Drôme, 2002 – Atlas départemental des risques d'incendie de forêt – Préfecture 26

Région PACA, 2006 – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire – PACA

Syndicat Mixte de développement du bassin de Montélimar, 2006 – CDRA Bassin de Montélimar – SMDBM

J. VAN ES, J.P. DALMAS, 2008 – Secteurs à enjeux et cartographie des habitats, projet de PNR des Baronnies Provençales – CBNA Gap-Charence, Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

■ Sites Internet

http://territoires.rhonealpes.fr	-	Région Rhône-Alpes
www.regionpaca.fr	-	Région PACA
www.rhonealpes.fr	-	Région Rhône-Alpes
http://ifen.fr	-	Institut Français de l'Environnement
www.cg26.fr	-	Conseil général de la Drôme
www.cg05.fr	-	Conseil général des Hautes-Alpes
www.natura2000.fr	-	Programme N2000 national
www.paca.ecologie.gouv.fr	-	Programme N2000 en PACA
http://conso.pefc-france.org/	-	Certification PEFC

Annexes

<i>Annexe 1 : données sur les forêts publiques.....</i>	70
<i>Annexe 3 : liste des entreprises de la filière bois externes au territoire</i>	72
<i>Annexe 4 : liste des personnes rencontrées lors des entretiens exploratoires</i>	72
<i>Annexe 5 : liste des personnes auditées</i>	73
<i>Annexe 6 : le capital bois sur pied (données IFN 1996).....</i>	74
<i>Annexe 7 : table des besoins / actions pressentis</i>	75
<i>Annexe 8 : table des enjeux généraux et des orientations stratégiques de la charte forestière</i>	76



ANNEXES

Annexe 1 : données sur les forêts publiques

Département des Hautes-Alpes			Département de la Drôme		
Type de forêt	Nom	Surface	Type de forêt	Nom	Surface
Domaniale	AUJOUR	899.18	Domaniale	AIGUEBELLE	979.41
	BEAUMONT	1694.09		CHAMOUSE	1190.07
	BEYNON	1694.12		COUCOU	943.14
	EYGUES	1815.42		LA TUNE	372
	MEOUGE	3491.17		L'EYGUES	2173.27
	OULE	1442.91		VEAUX	62.64
	SERRESDO	11.66		BARONNIES	1206.37
		11048.55			6926.9
Communale	ANDREROS	85.45	Communale	ARNAYON	41.91
	ANTONAVE	30.44		ARPAVON	70.63
	AUBDOZCO	148.29		AULAN	134.44
	BARRETBA	135.25		BALLONS	376.29
	BATIMONS	266.74		BARRET DE LIOURE	488.33
				BEAUVOISIN	14.13
	BRUIS	200.69		BELLECOMBE TARENDOL	75.77
	CHABESTA	131.03		BESIGNAN	16.74
	CHANOUSS	138.63		BUIS LES BARONNIES	298.63
	EOURRES	379.29		CHALANCON	107.87
	EPINE	386.88		CHAUVAC	106.06
	EYGUANS	24.7		CORNILLAC	91.14
	LAGRAND	36.94		CURNIER	21.33
	LAPIARRE	272.47		EGALAYES	49.07
	LAZER	157.44		IZON LA BRUISSE	109.76
	LEBERSAC	94.24		LA PENNE SUR L'OUVEZE	112.85
	LESAXCO	157.14		LA ROCHE SAINT SECRET BECONNE	24.08
	MARIEROS	66.65		LA ROCHE SUR LE BUIS	136.75
	MEREUIL	208.34		LA ROCHETTE DU BUIS	143.07
	MONMORIN	178.83		LABOREL	115.15
	MONTCLUS	122.19		LACHAU	229.04
	MONTJAY	118.55		LAUX MONTAUX	16.59
	MONTROND	42.51		MERINDOL LES OLIVIERS	103.59
	MOYDANS	56.83		MEVOUILLON	479.16
	NOSBENEV	51.43		MIRABEL AUX BARONNIES	129.15
	ORPIERRE	113.97		MOLLANS SUR OUVEZE	533.25
	OZE	304.55		MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	295.33
	PIERAVEZ	145.81		MONTBRUN LES BAINS	254.98
	RIBETYRET	421.34		MONTFROC	252.76
	RIBIERS	213.85		MONTGUERS	40.12
	ROSANS	44		NYONS	256.05
	SALEON	82.06		PIEGON	63.31
	SALERANS	41.18		PELONNE	9.91
	SAVOURCO	403.17		PIERRELONGUE	25.34
	SERRESCO	388.78		PLAISANS	330.13
	SIGOTTIE	353.78		PLAN DE CUQUES	58.5
	SORBIERS	127.41		POMMEROL	80.4
	STCOLOMB	36.97		PROPIAC	15.14
	STGENIS	77.13		REILHANETTE	112.03
	TRESCLEO	125.21		REMUZAT	55.22
VENTAVON	387.7				
Départementale	BEYNAVES	208.75	RIOMS	170.13	
		6986.61	ROCHEBRUNE	104.55	
			ROUSSIEUX	27.93	
			SAHUNE	94.37	
			SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	360.62	
			SAINT MAURICE SUR EYGUES	7.38	
			SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE	157.03	
			SAINTE JALLE	159.3	
			SALLES SOUS BOIS	30.91	
			SEDERON	185.23	
			TAULIGNAN	526.37	
			VERCLAUSE	42.48	
			VERCOIRAN	83.53	
			VERS SUR MEOUGE	98.12	
			VILLEBOIS LES PINS	113.84	
			VILLEFRANCHE LE CHATEAU	179.16	
			VINSOBRES	22.4	
			EYGALIERS	78.9	
			POET EN PERCIP	179.33	
			POET SIGILLAT	58	
			FERRASSIERES AUREL	170.29	
			ROUSSIEUX CHAUVAC	14.78	
			VEAUX	88.43	
				8827.08	



Annexe 2 : liste des entreprises de la filière bois présentes sur le territoire

LISTE DES ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS LOCALISEES SUR LE TERRITOIRE DES BARONNIES PROVENCALES EN MARS 2008							
Activité	Nom de l'entreprise	Dirigeant	Adresse 1	Code postal	Ville	N° téléphone et fax	site web - courrier électronique
Travaux aménagements	JULLIEN PATRICK		Grand Rue	26470	LA MOTTE CHALANCON	04.75.27.24.94	
Exploitant forestier, bois de chauffage		Guy CHASTAN	ham Paillette	26220	MONTJOUX	04 75 46 36 37	
Exploitation forestier	André VILTIE			26560	SEDERON		
Exploitation forestier	SERBOIS SARL	ARLAUD J.N.	Quartier Rochebrune	5700	SERRES		mailto:sarl.serbois@laposte.net
	REYNAUD ET FILS	REYNAUD Maurice	La rochette	5700	TRESCLOUX	04 92 66 26 80	08 79 17 86 28
Entrepreneur de travaux forestier	MOSTACHETTI Marc		Le village	5150	MONTJAY		
Entrepreneur de travaux forestier / scierie	TRANS-UTIL SARL	RENESSON François	La Montagne	5700	MEREUIL	04 92 67 14 28 Fax : 04 92 67 14 28	mailto:m.renesson@tiscal.fr
Scierie	SCIERIE Du Moulin	BOURGEAUD Albert		26 510	CORNILLAC	04 75 27 84 92	
Scierie (projet)		BEGNIS Laurent		26170	BUIJ LES BARONNIES	04 75 28 51 50	
Charpentier (brise vent, brise vue)		TESSIER	Barras	26110	MIRABEL AUX BARONNIES	04.75.27.15.00 / 04.75.27.18.97	
Charpentier - constructeur bois		LELONGE FABRICE	La Bonté	26110	CONDORCET	04.75.27.70.85 / 04.75.27.75.79	
Charpentier - constructeur bois	OSSATURBOIS	DEBOULE Gérard	cost	26170	BUIJ LES BARONNIES	04.75.28.06.62	www.ossaturbois.com
Charpentier	GUION REGIS SARL		qua Auzières	26770	TAULIGNAN	04.75.53.51.06	www.guion-charpente.com
Charpentier	T 2 C I (SARL)		Gresse	26560	MEVOUILLON	04 75 28 88 10 - 04 75 28 80 20	
Menuiserie		DOSPITAL Philippe	3 Route de Gap	5300	LARAGNE MONTEGLIN	04 92 65 20 76	
Menuiserie	Buech Menuiserie		6 Bis r Concorde	5300	LARAGNE MONTEGLIN	04 92 65 25 36	
Négoces de matériaux, découpe	Trezzini Matériaux			5300	LARAGNE MONTEGLIN / LAZER	04 92 65 00 55	
Menuiserie		POLDER Luc	les Resolues	5300	LAZER	04 92 65 08 08	
Menuiserie		RANGER Eric	Sironne	5150	SAINT ANDRE DE ROSANS	04 92 66 63 04 - 04 92 66 62 29	
Menuiserie		OUIT Christian		5700	SERRES	04 92 67 11 77	
Menuiserie		SAMUEL Bruno	les Bellons	5700	TRESCLEUX	04 92 66 25 99	
Menuiserie		PASQUET Patrick	Champ La Croix	26110	AUBRES	04 75 27 97 55	
Menuiserie		MOUCHERE Stéphane	Le Village	26560	BALLONS	04 75 28 42 28	
Menuiserie		BARBIER Alain	Rieux de la Motte	26170	BUIJ LES BARONNIES	04 75 28 14 99	
Menuiserie		Christian VERDUN	La Garde	26110	CONDORCET	04 75 27 72 81	
Ebénisterie		REYNIER Claude	Le Village	26570	FERRASSIERES	04 75 28 81 01	
Menuiserie		BERNARD Roland	Le Village	26110	LES PILLES	04 75 27 74 23	04 75 27 71 11
Menuiserie		DUPOUX Joël	Les Ramières	26110	LES PILLES	04 75 27 76 50	
Menuiserie	DERBES		Place de L'ancienne Gare	26170	MOLLANS SUR OUEZE	04.75.28.70.42	04.75.28.72.94
Menuiserie		PROSPER Michel	Pré Rond	26570	MONTBRUN LES BAINS	04 75 28 81 76	04 75 28 83 37
Menuiserie	KUHN MENUISERIE	KUHN Loic	Le Village	26560	MONTFROC	04.92.62.05.33	04.92.62.03.77
Menuiserie		LE QUENTREC Beatrice	quart Laurons	26110	NYONS	04 75 28 77 74	08 79 53 25 75
Menuiserie	SAME (Sté Artisanale de Menuiserie Ebenisterie)		3, Route Des Rieux	26111	NYONS	04.75.26.09.92	04.75.26.27.66
Ebénisterie		MORETA Bruno	Les Arnauds	26170	PLAISANS	04 75 28 69 77	
Menuiserie		VEYRENC Jean-Jacques	PI Résistance	26770	TAULIGNAN	04 75 53 56 33	
Menuiserie		ANDRE Claude	Pré Neuf	26110	VINSOBRES	04 75 27 64 35	04 75 27 68 50



Annexe 5 : liste des personnes auditées

1. Daniel cardon – Technicien à la coopérative Agricole l’agneau des Alpes du Sud de secteur
2. Jacques Benoît - Conseiller ovin/caprin à la Chambre d’Agriculture de la drôme
3. Frédérique ZELMIRE – Ingénieur à l’ONF en charge du sylvo-pastoralisme
4. Dominique NARBOUX et Fabrice CARTIER – Ingénieur à l’ADEM (Association Départementale d’Economie Montagnarde)
5. Marc VIDAL et Armand BARNOUIN - Eleveurs à la Roche sur le Buis)
6. Michel VIDAL - Responsable DFCI à l’ONF 26
7. M. Daniel DISCOURS - Responsable DFCI à la DDAF 05
8. Mme RENAUD – Maire de Sigottier (05)
9. Mme MASTACHETTI – Eleveur à Saint André de Rosans
10. M. Noël RIVET– Eleveur à Montauban/Ouvèze
11. M. Claude POMERO– Maire de Ballon (26)
12. MM. Franck LE DRIAN et Georges COLOMINA – Association prestation d’activités de plein air LA BARULE – Aspres/Buech
13. M. Florent BESSES – SMICAR : syndicat mixte inter-communautaire des activités de randonnées (Serres)
14. M. Michel GAUTHIER– Trufficulteur (Serres)
15. M. Jean-Michel RAYNE – Technicien forêt CA05 (Gap)
16. M. Stéphane TENOUX - Exploitant agricole (Buis)
17. Mme. Hélène BERTHIER – office de tourisme interdépartemental des Baronnies (Lagrand)
18. Dominique Farhi - architecte : Arch’eco (la Roche-sur-le-Buis)
19. Jean-Noël ARLAUD - Exploitant forestier SERBOIS
20. Fabrice LELONG - entreprise de charpente
21. Laurent BEGNIS - ébéniste porteur de projet scierie à Buis les Baronnies
22. Joanny LAURENT - responsable de l’UT Tricastin-Baronnies ONF
23. M. Guy LEFER - administrateur CRPF, Président UFD et syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Drôme, président de l’AFDP (Revet du Bion (04) – Domaine de Valaury)
24. M. COUPON - propriétaire forestier, ancien maire (Montauban/Ouvèze)



25. M. CORBIN Cédric - trufficulteur, Président du syndicat des producteurs de truffes et de champignons des Préalpes (Vinsobres)

26. Mme MARTINEZ Virginie et M. MONTPEYSEN Jean - Directrice et Président de l'OT de Nyons

27. MM. PERRIER Gilbert et Muller-Kapp Matthias - Vice-président et Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme

28. M. DENIS Christian -Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable du service Bois ONF05

Annexe 6 : le capital bois sur pied (données IFN 1996)

Principaux types de peuplements	Surface (ha)	Volume sur pied moyen (m3/ha)	Volume total (m3)	Production moyenne (m3/ha/an)	Production totale (m3/an)
Futaie de pin sylvestre	33 440	51	1 719 534	1,82	60 737
Taillis de chênes pubescents	41 045	54	2 223 697	1,49	61 290
Taillis de hêtre	8 199	45	369 500	1,48	12 115
Futaie de pin noir	8 278	41	343 130	1,71	14 192
Landes et landes boisées	39 373	6	264 980	0,26	10 161
Futaie de pins indifférenciés	2 121	40	84 840	1,50	3 182
Taillis de protection et boisement lâches de feuillus et conifères	36 167	46	1 684 659	1,66	60 157
Futaie d'autres conifères	5 838	55	323 231	2,35	13 743
Plantations feuillues	1 237	27	33 410	1,02	1 258
Autres reboisements résineux	1 113	43	48 139	1,64	1 821
Futaie de hêtre	877	45	39 679	1,19	1 045
Futaie mixte de feuillus et de conifères	474	26	12 468	0,88	417
Futaie de pins à crochet	38	30	1 140	0,90	34
Reboisements de mélèze	5	40	200	2	10
Futaie de sapin-épicéa	109	55	6 035	2,35	257
Total	178 314	-	7 154 641	-	240 417





ANNEXE 7 : TABLE DES BESOINS / ACTIONS PRESENTITES
CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DES BARONNIES PROVENCALES

DOCUMENT DE TRAVAIL

THEMATIQUES GENERALES	THÉMA	BESOINS / ACTIONS PRESENTITES	Priorité dans le diagnostic technique	Priorité définie par les groupes de travail	Priorité définie par le groupe transversal
Relancer l'exploitation du bois dans les Baronnies Provençales	1	Etudier la ressource et sa mobilisation par massif	1	1	1
	2	Améliorer le réseau de desserte en intégrant leur multifonctionnalité / aider à l'entretien des pistes existantes	1	1	1
	3	Soutenir une politique de regroupement de la propriété et/ ou de regroupement d'actions forestières en s'appuyant notamment sur les Groupements Forestiers, les Associations Foncières Pastorales...	1	2	2
	4	Former et sensibiliser les propriétaires, les élus et les agriculteurs à la sylviculture et à l'économie forestière	2	1	2
	5	Développer les techniques alternatives de débardage (cheval, câble)	2	3	3
Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale	6	Valoriser le bois par le tri (palettes, bois de structure, nouveaux débouchés) : créer de petites plates-formes multimodales	1	1	1
	7	Structurer la filière Bois-énergie en relation avec les initiatives voisines / organiser l'offre pour susciter la demande Accompagner et soutenir le développement de nouvelles installations.	1	1	1
	8	Relancer le sciage local / maintenir et renforcer les filières existantes	1	2	2
	9	Stimuler la mise en oeuvre du bois local : former les entreprises de seconde transformation aux essences locales (Pin noir), soutenir les projets utilisant du bois local	2	2	2
	10	Mettre en réseau et structurer les professionnels (amont, ître et Zvde transformation)	2	1	2
	11	Promouvoir le bois local : événementiel éco-construction, sensibiliser les élus et les professionnels, construire un bâtiment vitrine (maison de pays, ...)	3	2	3
	12	Étendre les unités pastorales existantes aux secteurs adjacents, créer de nouveaux parcours (réalisation de diagnostics syvo-pastoraux, conventions de pâturage avec les gestionnaires et les propriétaires, travaux d'ouverture sur les secteurs propices).	1	1	1
	13	Améliorer la qualité des parcours en forêts et les entretenir par des opérations sylvicoles visant à augmenter la ressource et favoriser les espèces locales plus favorables à la pousse de l'herbe en sous bois	1	1	1
	14	Valoriser les bois issus des travaux sylvicoles des parcours et privilégier l'approvisionnement local - microfilière - (bois bûche, plaquettes, essence de pins...) ; favoriser l'exploitation sylvicole par des moyens appropriés (traction animale, ...); diversifier l'activité des éleveurs par la valorisation de leur bois.	1	1	1
	15	Structurer les zones à fort potentiel pastoral, réaliser des ensembles pastoraux correctement dimensionnés, permettant l'installation ou la confortation d'élevages	1	1	1
	16	Comment soutenir l'activité pastorale malgré la présence du loup sur le territoire ?	1	1	1
	17	Favoriser la présence humaine pastorale en forêt (traction animale, présence de bergers, ...)	nd	1	1
	Promouvoir le maintien de l'activité syvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs	18	Améliorer les équipements : création et entretien des dessertes, installation de points d'abreuvement, pose de clôtures...	2	2
19		Réguler les populations de grands gibiers (meilleure gestion des plans de chasse, notamment pour les cervidés). Travailler en partenariat avec la Fédération des chasseurs	3	1	2
20		Aménager les périmètres de captage en eau pour limiter les pollutions liées au pastoralisme	nd	1	2
21		Organiser la circulation sur les pistes (accompagnement des communes, des offices du tourisme, des fédérations sportives, ...). Sensibiliser à la présence des patous	3	3	3
22		Organiser une inter-profession (producteurs, pépiniéristes)	1	1	1
23		Informier et développer le conseil technique (outils d'aides à la décision, cartographie des potentialités)	1	1	1
24		Développer les techniques de restauration et d'entretien de truffières sauvages	1	2	2
25		Recenser et valoriser les essences patrimoniales (noyers, tilleuls, amandiers) et les arbres remarquables (arbres émondés, arbres âgés ...)	nd	2	2
26		Organiser l'activité de ramassage de champignons sylvestres, réglementer la récolte (cartes de ramassage, concession, garderie, favoriser les regroupements de propriétaires) et informer les ramasseurs sur leurs droits et leurs devoirs	1	1	1
27		Etudier la faisabilité économique de la mise en place d'une filière de transformation locale de champignons sylvestres	2	2	2
Contribuer à une meilleure gestion des activités en forêt	28	Engager un travail de concertation entre les acteurs du territoire forestier (chasseurs, ramasseurs de champignons, pratiquants d'activités de nature, pratiquants de sports motorisés, éleveurs...) pour limiter les conflits d'usages et minimiser les risques d'accidents.	2	2	2
	29	Promouvoir l'ouverture du territoire de chasse à un public extérieur (vers un tourisme cynégétique ?)	1	3	2
	30	Conforter l'organisation du territoire en Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)	3	1	2
Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt	31	Favoriser le retour du petit gibier et améliorer la régulation des populations d'ongulés qui causent des dégâts sur les cultures et la ressource en herbe pâturée	1	2	2
	32	Etudier la fréquentation touristique (combien, où, qui, quand, pourquoi ?) et réaliser un état des lieux général (équipements, itinéraires, sites patrimoniaux...)	1	1	1
	33	Dresser un schéma de développement du tourisme forestier : plan stratégique d'aménagement et d'entretien (thématiques à développer, sites à valoriser, balisages, tables d'information, sentiers thématiques, accueil des Personnes à Mobilité Réduite...)	1	1	1
	34	Réguler et encadrer la fréquentation des sites et l'usage des engins motorisés sur les pistes (plan de circulation, structurer les usagers en associations, mettre en place des rétributions financières auprès des propriétaires concernés)	1	1	1
	35	Sensibiliser les usagers sur le nécessaire respect de la propriété privée.	2	1	1
Faciliter l'intégration sociale	36	Professionaliser l'offre : mettre en réseau les professionnels, coordonner les programmes et les itinéraires, trouver des professionnels ressources...	1	2	2
	37	Informier le public : guides, brochures, développer Internet, manifestations culturelles, animations naturelles...	2	1	2
Sensibilisation et éducation forestière et environnementale	38	Favoriser la réalisation de travaux forestiers par des entreprises de réinsertion	2	3	2
	39	Promouvoir la sensibilisation et l'éducation à la forêt et à l'environnement (propriétaires, élus, scolaires, grand public, touristes, etc.).	1	1	1
	40	Identifier les habitats, les espèces et les sites forestiers à haute valeur patrimoniale (ripisylves et zones humides, habitats forestiers, sites historiques ou paysagers...) et mettre en place des opérations concertées de gestion, de préservation et de sensibilisation.	1	1	1
	41	Gestion et certification forestière : généraliser les prescriptions environnementales dans les travaux forestiers (maintien des arbres à cavités, asséssement des sols, intégration paysagère, franchissement des cours d'eau, limitation des produits phytosanitaires...); Développer la certification des forêts afin d'en garantir une gestion durable (PEFC) ; promouvoir l'adhésion au code des bonnes pratiques forestières ; développer les techniques alternatives de débardage.	2	1	1
	42	Favoriser le maintien d'une mosaïque de milieux forestiers par des actions forestières	nd	1	2
Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la valorisation du patrimoine forestier	43	Maintenir les fonctionnalités écologiques des milieux	nd	1	2
	44	Anticiper sur les effets du changement climatique sur la forêt (peuplement, gestion, économie...); Organiser une veille écologique	nd	nd	2
	45	Maîtriser la fréquentation des sites naturels.	1	2	2
	46	Promouvoir la réalisation des DDCOB Natura 2000 et poursuivre les efforts de contractualisation et de gestion des sites naturels.	1	2	2
	47	Dresser un schéma de desserte multifonctionnel de massif, intégrant les enjeux environnementaux	1	2	2
Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels	48	Impliquer les collectivités dans la mise en oeuvre de la politique DFCI (sensibilisation au risque, aux obligations réglementaires, à la gestion des équipements, intégration du risque incendie dans les documents d'urbanisme...)	1	1	1
	49	Promouvoir la réalisation des plans de massif et assurer une cohésion inter-départementale	1	2	2
50	Poursuivre les actions de lutte contre l'érosion des versants et de régulation des crues. S'assurer de la présence d'une régénération naturelle dans les zones en pente pour limiter les risques de reprise de l'érosion après les coupes.	2	1	2	
51	Entretien et reconversion progressivement les peuplements de Pin noir en s'appuyant notamment sur la régénération naturelle	2	2	2	

Annexe 8 : table des enjeux généraux et des orientations stratégiques de la charte forestière



Principes généraux

Depuis un siècle, en lien avec la déprise agricole, la forêt des Baronnies est livrée à elle-même et colonise progressivement les anciennes terres abandonnées. Les impacts de cette progression forestière sur le territoire sont très importants et tout autant d'ordre économique, que social ou environnemental : la biodiversité s'en trouve menacée, la ressource pastorale diminue, les paysages se ferment, l'accessibilité se réduit, les risques d'incendies augmentent, la production de truffes en forêt disparaît et les populations de grands gibiers croissent de façon exponentielle.

1. Contenir le développement de la forêt

Pour limiter les effets négatifs du développement anarchique de la forêt, la Charte Forestière devra s'attacher à définir et à mettre en œuvre des actions qui permettront de contraindre ce phénomène.

2. Engager les politiques publiques dans la gestion forestière

Pour mener à bien cette nouvelle politique forestière qui sera édictée par la Charte, les responsables politiques devront s'engager sur ses lignes et s'attacher à soutenir et porter les actions qui permettront véritablement de créer une dynamique en faveur de la gestion forestière. Sans cet engagement des politiques publiques, il est peu probable que les acteurs puissent individuellement assurer un développement global et cohérent de cet espace complexe.

Enjeux forestiers et orientations stratégiques	Impact sur le territoire			Actions / besoins pressentis*
	Economique	Social	Environnemental	
Enjeu I. Redonner une valeur économique au territoire forestier				
Orientation I.1. - Relancer l'exploitation du bois	+++	+	+	1 à 5, 38
Orientation I.2. - Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale	+++	+	+	6 à 11
Orientation I.3. - Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs	+++	++	++	3, 12 à 21
Orientation I.4. - Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt	+++	+	-	32 à 37
Orientation I.5. - Promouvoir la trufficulture	(+)++	+	+	22 à 24
Enjeu II. Organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles				
Orientation II.1. - Améliorer la gestion de la fréquentation du territoire forestier	+	++	++	21, 28, 34, 45
Orientation II.2. - Contribuer à une meilleure gestion des activités traditionnelles (chasse, cueillette de champignons...)	++	++	+	19, 26 à 31
Enjeu III. Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier				
Orientation III.1. - Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux	-	+	+++	39 à 47
Orientation III.2. - Développer des actions en faveur de la valorisation du patrimoine forestier	+	++	+	24, 25, 32, 37, 40
Orientation III.3. - Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels	+	+	+++	2, 42, 47 à 51
Enjeu IV. Rénover la culture forestière et environnementale				
Orientation IV.1. - Former, informer et sensibiliser les acteurs du territoire (propriétaires, professionnels, élus, scolaires, touristes) aux problématiques forestières et à l'environnement	++	++	++	4, 9, 11, 23, 26, 35, 37, 39